

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Pagination continue.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISSANT TOUS LES MOIS

Vol. III.

MONTREAL, 1^{er} JUILLET 1883.

No 7.

SOMMAIRE.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS : Avis du Surintendant de l'Instruction publique — Avis de demande d'érection, délimitation, etc. de municipalités scolaires — Erection de municipalité scolaire — Annexion de municipalités scolaires — Nomination de commissaires et de syndics d'écoles. — PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT : 78^e conférence des instituteurs de la circonscription de l'École Normale Laval — 75^e conférence des instituteurs de la circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier — L'examen de conscience pédagogique — La cour de récréation — Education par les fables : Le Buisson et la Rose — Sciences physiques et naturelles : Etat des corps — Botanique : Le fruit (Suite) — Philologie : Signification et étymologie de *roulier* — La langue française — Dictée élémentaire — Dictée syntaxique — Dictées d'orthographe usuelle — Difficultés orthographiques — Phrases à corriger ; Corrections — Problèmes divers. — TRIBUNE LIBRE : Poésie : A ma fille. — LECTURE POUR TOUS : Variétés — Quelques traits historiques — Les tombeaux des Apôtres — Quelques traits — Pensées diverses — Feuilleton : Zacharie le maître d'école. — ANNONCES — CONDITIONS D'ABONNEMENT.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis est par le présent donné qu'en vertu des pouvoirs conférés par le 46^e chap., XX, une union complète a été opérée entre les syndics de la minorité dissidente de la municipalité de Lauzon, comté de Lévis, et les syndics de la minorité dissidente de la municipalité de Notre-Dame de la Victoire et Lévisville, comté de Lévis, pour toutes fins scolaires, et que leurs écoles seront dirigées suivant les règlements faits en tels cas jusqu'à avis ultérieur.

GEDEON OUMET,
Surintendant.

Québec, 25 mai 1883.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'érection, délimitation, etc., de municipalités scolaires, en vertu de la 5^e sec., 41 Vic., ch. 6.

Eriger en municipalité scolaire tout le territoire formant l'arrondissement numéro un de la municipalité de Notre-Dame de Bonsecours, dans le comté de Rouville, sous le nom de "Village Richelieu."

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du cinq de juin dernier (1883), d'ériger en municipalité scolaire, la nouvelle municipalité rurale "d'Israéli," dans le comté de Wolfe, avec les mêmes limites qui sont assignées comme telle municipalité rurale par ordre en conseil du quinze novembre 1882.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil en date du 31 mai dernier, faire les nominations suivantes :

Commissaires d'écoles.

Cité de Québec (Protestants). — Le capitaine William H. Carter, en remplacement de M. William Walker, qui a quitté la municipalité.

Syndics d'écoles.

Côte Saint-Louis, Hochelaga. — M. Samuel Simons, en remplacement de M. John Palmer, qui a quitté la municipalité.

Magog (canton), Stanstead. — M. William Horan, en remplacement de M. Patrick Donegan, décédé, et n'y ayant pas eu d'élection dans le délai voulu par la loi.

Commissaire d'écoles.

Contrecoeur, Verchères. — Le Révd P. E. Lusier, en remplacement du Révd. Ph. E. Dagenais, qui a quitté la municipalité.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par ordre en conseil en date du 12 juin dernier, faire les nominations suivantes :

Commissaires d'écoles.

Saint-Donat, Montcalm. — Le révérend A. G. Bérard, prêtre, et MM. Césaire Coutu, Joseph Sylvain, Pierre Villeneuve et Isaac Mousseau. Nouvelle municipalité.

Village de Pointe Fortune, Vaudreuil. — MM. Michael McManus, Eustache Théoret, Dolphis Filion, André Roy et Hyacinthe Séguin. Municipalité nouvelle.

Pointe Claire, Jacques-Cartier. — M. Anthime Legault, en remplacement de M. Vénant Thérot, fils, qui a quitté la municipalité depuis plus d'un mois, et qui n'a pas été remplacé par élection.

Wendover et Simpson, Drummond. — M. Louis Joseph Jutras, en remplacement de M. Alfred Houle, qui a quitté la municipalité depuis plus de six mois, et n'a pas été remplacé par élection.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil en date du 31 mai dernier, modifier l'ordre en conseil du 11 octobre 1882, en omettant les mots suivants : "Thomas Wiseman, syndic d'écoles, pour la "municipalité scolaire de la Côte Saint-Louis," et en remplaçant par les mots "James Hooper, "syndic d'écoles pour la municipalité scolaire de Saint-Louis du Mile-End," vu que M. Thomas Wiseman ne veut pas agir et que Saint-Louis du Mile End est le nom de la municipalité.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'érection, délimitations, etc., de municipalités scolaires en vertu de la 5ème section, 41 Vict., chap. 6.

Annexer à la municipalité scolaire de Buckland toute la partie du canton Mailloux, qui a été annexée à la paroisse de Notre-Dame Auxiliatrice de Buckland, dans le comté de Bellechasse, telle que mentionnée par l'acte de la Législature, 46 Vict., ch. intitulé : acte pour ériger civilement la paroisse de Notre-Dame Auxiliatrice de Buckland, dans le comté de Bellechasse.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'érection, etc., de municipalité scolaire, en vertu de la 5e sec., 41 Vict., ch. 6.

Demande d'érection en municipalité scolaire du canton Howard, dans le comté d'Argenteuil, sous le nom de Saint-Adolphe de Howard.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil en date du 31 mai dernier, annexer pour les fins scolaires à la municipalité de Saint-Victor de Tring, dans le comté de Beauce, cette partie du second et du troisième rang du canton de Broughton, qui se trouve déjà annexée à la paroisse de Saint-Victor de Tring, pour les fins religieuses et municipales.

PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT

Soixante-dix-huitième conférence des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval, tenue le 26 mai 1883.

Présents : M. l'abbé P. Lagacé, principal de l'école normale-Laval, M. l'abbé T. G. Rouleau, assistant-principal ; F. E. Juneau, Ed. Carrier, G. S. Vien, écrivains, inspecteurs d'écoles ; MM. N. Lacasse, F. X. Toussaint, J. B. Cloutier, Jules Cloutier, C. Lefèvre, D. Frève, Frs. Pagé, A. Tanguay, T. Fournier, F. Létourneau, J. E. Aubé, J. Létourneau, Frs. Fortin, G. Labonté, MM. les abbés J. Laberge et A. Magnan, et les élèves-maitres de l'école normale.

Les minutes de la dernière séance sont lues et adoptées.

Sur l'invitation de M. le président, M. Cloutier fait connaître à l'association l'attitude prise par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique au sujet du bill concernant le fonds de retraite des fonctionnaires de l'enseignement, à sa séance du 2 février dernier.

Il dit que le même jour, M. Archaubault et lui s'étaient rendus aux bâtisses du Parlement pour se mettre à la disposition du Conseil et donner aux membres de ce corps des explications sur les différents dispositifs du bill, s'ils en étaient requis, et plaider, autant que la chose était en leur pouvoir, la cause des instituteurs. Il ajoute qu'un personnage haut placé leur avait dit que l'existence de la loi courrait de grands dangers.

Il lit ensuite la lettre de l'honorable M. Würtele à l'honorable surintendant, en date du 18 janvier, dans laquelle l'honorable trésorier expose les intentions du gouvernement à l'égard du fonds de retraite.

Puis il continue : "A 10h A. M. le Conseil s'assembla, et comme on a pu le voir par le procès-verbal de cette séance que j'ai publié dans l'Enseignement primaire, les honorables MM. Würtele et Mousseau vinrent faire connaître les vues du gouvernement sur la mesure en question.

Nous fûmes ensuite appelés, M. Archaubault et moi, à donner, au nom du corps enseignant de la province de Québec, nos raisons en faveur du maintien de la loi. Inutile de répéter ici les plai-

doyers que mon collègue et moi avons faits, vous les connaissez déjà, puisqu'ils ont été publiés dans *l'Enseignement primaire* et le *Journal de l'Instruction publique*.

Mgr l'Archevêque souleva plusieurs objections auxquelles M. Archambault répondit avec beaucoup de clarté. Sa Grâce fit surtout remarquer qu'un grand nombre d'institutrices ne retirèrent jamais aucun avantage de ce fonds, puisqu'elles ne demeurent pas assez longtemps dans l'enseignement; que la clause qui les oblige à payer la retenue pèche contre la justice.

L'honorable juge Jetté fait remarquer que, légalement parlant, il n'y a pas d'injustice, puisque les institutrices savent, avant d'entrer dans l'enseignement, qu'elles auront à contribuer au fonds de retraite.

M. Archambault ajoute que les retenues ne sont pas une charge pour la plupart des instituteurs et institutrices, car d'après les rapports de plusieurs inspecteurs, un grand nombre de municipalités se chargent de la payer. "D'ailleurs, Messieurs, dit-il, nous ne demandons pas qu'il se commette d'injustice à notre profit; si la loi en contient, faites-les disparaître, car nous ne voudrions pas manger le morceau de pain de notre vieillesse au prix d'une injustice."

Nous nous retirâmes et les délibérations continuèrent.

Après discussion, Mgr l'Archevêque proposa la résolution suivante, secondé par Sir N. F. Belleau :

1^o Que le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique est en principe favorable à l'existence d'un fonds de retraite et de secours en faveur des fonctionnaires de l'enseignement primaire ;

2^o Que le dit comité croit que la loi 43-44 Victoria, ch. 22, a besoin de quelques modifications, mais n'est pas prêt à en proposer actuellement, vu le peu de temps alloué pour cet objet ;

3^o Qu'un sous-comité de cinq membres soit nommé pour étudier cette question et faire rapport à la réunion qui doit avoir lieu en mai prochain, avec pouvoir de prendre les moyens nécessaires pour connaître l'opinion de tous les fonctionnaires de l'enseignement primaire, tels que défini par la section du dit acte ;

4^o Que le dit sous-comité soit composé de M. le Surintendant, Mgr de Rimouski,

de M. Chauveau, du moteur et du second.—Adopté.

Le 18 courant, M. Archambault et moi avons rencontré M. le surintendant et M. Rexford; nous avons discuté ensemble, article par article, toutes les clauses de la loi du fonds de retraite, et couché par écrit les modifications que, dans le cas où nous en serions requis par le comité, nous pourrions suggérer.

Le comité s'est réuni le 19, mais n'a pu délibérer, par le manque d'un grand nombre de rapports d'inspecteurs, qui n'ont pu, vu le mauvais état des chemins et le peu de temps qui leur a été alloué, faire signer les fonctionnaires de l'enseignement pour ou contre le maintien de la loi.

D'après les rapports reçus jusqu'à présent, il appert que 1190 ont voté pour le maintien et 200 contre. Il n'y a encore que deux districts où la majorité soit défavorable à la loi.

Voilà, messieurs, où en est rendu la question. La loi sera-t-elle maintenue? je l'ignore; mais ce dont nous sommes certains, c'est que l'Episcopat et les honorables membres laïques du Conseil sont on ne peut plus favorables aux instituteurs. De plus: "Le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique est en principe favorable à l'existence d'un fonds de retraite en faveur des fonctionnaires de l'enseignement primaire."

M. Jules Cloutier donne une conférence sur l'éducation morale de l'enfant. Il parle des divers défauts que l'on remarque chez la plupart des enfants, et donne les moyens de les corriger ou de les prévenir, et de leur faire, au contraire, acquérir les qualités opposées. Pendant près d'une heure, M. Cloutier intéresse vivement son auditoire; sa diction est pure et facile, sa prononciation soignée et irréprochable.

On passa ensuite au sujet de discussion suivant :

Est-il désirable qu'il y ait des associations d'institutrices? De quels éléments devraient-elles se composer?

M. Toussaint ouvre la discussion et dit que de telles associations seraient très désirables, que les onze douzièmes du corps enseignant sont des institutrices; leur réunion en conférence produirait beaucoup de bien vu le nombre des institutrices et la bonne volonté qu'elles

savent toujours montrer. Quant aux instituteurs, leur apathie pour assister aux réunions est vraiment décourageante. Ces assises pédagogiques pourraient se tenir dans chaque comté et être dirigées par les inspecteurs qui donneraient des leçons de pédagogie pratique aux élèves de l'école la plus centrale, sur la lecture, l'écriture, l'arithmétique, etc.

M. Cloutier dit que l'importance des associations d'instituteurs n'est plus une question pour personne, puisqu'elles existent dans tous les pays où l'instruction publique est régulièrement organisée.

Mais s'il est important que les instituteurs se forment en association, à plus forte raison l'est-il pour les institutrices qui comptent pour les neuf dixièmes dans la classe enseignante.

Néanmoins, de nombreux obstacles s'opposent à la réalisation de cette idée féconde. Nous avons d'abord les préjugés chez les uns, l'ignorance chez les autres, puis ce corps flottant de jeunes institutrices qui ne sont que de passage dans l'enseignement; l'éloignement des grands centres, le manque de moyens, sont encore des difficultés avec lesquelles il nous faut compter.

Le seul moyen praticable de mettre ce projet à exécution serait, comme l'a dit M. Toussaint, de réunir les institutrices au chef-lieu de chaque comté et de leur donner des conférences pédagogiques, mais il ne faudrait pas imposer cette charge aux inspecteurs qui ont déjà assez à faire pour les salaires qu'ils reçoivent. Pourquoi le gouvernement, par l'entremise du Conseil de l'Instruction publique, ne nommerait-il pas des conférenciers comme il l'a fait pour l'agriculture? Les conférences agricoles, accueillies d'abord avec indifférence, ont fini par devenir très populaires; il en serait ainsi des conférences pédagogiques auxquelles le public serait admis, lorsqu'il y aurait un local assez grand. Là, le conférencier pourrait faire comprendre aux gens la supériorité des nouvelles méthodes sur les anciennes, et les convaincre qu'il vaut mieux payer un peu plus cher pour avoir de bons maîtres ou de bonnes maîtresses que d'en engager de médiocres au rabais. Il donnerait aussi des leçons pratiques sur les différentes branches exigées par le programme officiel, etc., etc.

M. l'inspecteur Vien trouve la mesure

bonne en elle-même, mais sa mise à exécution est presque impossible à cause des trop faibles salaires que reçoivent les institutrices. Il ne voudrait pas non plus qu'on imposât aux inspecteurs ce nouveau fardeau de présider et de diriger les conférences d'institutrices.

M. l'inspecteur Juneau partage la manière de voir de M. Vien.

M. le principal dit que ses nombreuses occupations l'ont empêché d'étudier la question, mais qu'il la trouve très importante, et il est heureux que l'idée en ait été jetée. Ce qui vient d'être dit dans le cours de la discussion parviendra jusqu'aux autorités et attirera leur attention sur ce point important; le projet germera, se développera et pourra plus tard devenir une réalité. Mais pour retirer le plus grand avantage possible d'un tel projet, il faudrait qu'il s'appliquât à tout le pays, et pour cela, l'opinion qui vient d'être émise de réunir les institutrices dans chaque comté et de leur donner des leçons pratiques de pédagogie, lui semble la plus pratique.

M. le président prend la parole et s'exprime en ces termes :

Les conférences d'instituteurs sont certainement bien profitables au corps enseignant; et elles peuvent contribuer beaucoup au progrès de l'instruction publique, si elles sont bien organisées et surtout dirigées par un représentant de l'autorité ecclésiastique qui voie à ce que rien de répréhensible au point de vue de la doctrine et de la morale ne se glisse dans les essais ou les sujets de discussion soumis aux instituteurs.

Ces conférences ne doivent pas être mixtes c'est-à-dire que les institutrices, qui composent, paraît-il, les neuf-dixièmes des personnes qui enseignent, ne doivent pas être mêlées aux instituteurs. Puisque les écoles mixtes sous le rapport du sexe ne sont que tolérées, même pour les jeunes enfants, il semble que l'on doit ne jamais autoriser, ni même tolérer les réunions composées d'instituteurs et d'institutrices.

Il ne paraît pas que des conférences de ce genre existent en Belgique, en Suisse, en Italie, particulièrement en France, ni que là "les institutrices, comme les hommes, donnent des leçons pratiques, font des lectures, prennent part aux discussions, et cela sans le moindre inconvénient." Si la chose existait dans

ces pays, elle n'en serait pas moins condamnable. Il est vrai qu'il y a parfois, en France et en Belgique, des congrès pédagogiques composés d'instituteurs et d'institutrices ; quoique cela se soit déjà fait en Canada même, disons, en passant, qu'une fois n'est pas coutume.

Il serait bon d'attirer l'attention du Conseil de l'Instruction publique sur cette question importante des conférences d'institutrices, et de lui demander son concours ou plutôt son initiative sur ce sujet.

Les institutrices qui auraient reçu leur éducation à une école normale, ou dans une communauté religieuse quelconque, ainsi que les autres institutrices munies d'un diplôme octroyé par un bureau d'examineurs, sont en assez grand nombre pour former seules les éléments d'une bonne et forte conférence, et pourraient très bien traiter les questions pédagogiques, avec autant d'intelligence que les instituteurs le font dans leurs réunions.

Si le Conseil de l'Instruction publique décidait de créer des conférences d'institutrices dans les principales villes de la province de Québec, au moins à Montréal et à Québec, ne serait-il pas désirable que les principaux des écoles normales fussent appelés à présider ces conférences, chacun dans sa ville respective, et que les professeurs en exercice des écoles normales y pussent assister ? Les institutrices pourraient, dans leur conférence, entendre leur principal et leurs professeurs respectifs leur rappeler les leçons, les avis, les conseils qu'elles auraient déjà reçus, qui les guideraient dans l'enseignement et les éclaireraient dans les difficultés qu'elles éprouvent de la part des parents ou des élèves.

Les rapports des conférences d'institutrices se publieraient dans les journaux d'éducation, comme ceux des instituteurs, et fourniraient ainsi des documents nombreux et importants dont profiterait tout le corps enseignant ; et par l'émulation qui existerait entre les conférences d'instituteurs et celles d'institutrices, il en résulterait une somme de bien dont bénéficieraient l'Instruction publique et l'éducation chrétienne.

Il y a déjà à Québec le noyau d'une conférence nombreuse d'institutrices, ce sont les anciennes élèves de l'école normale Laval qui, tous les ans, au mois

d'août viennent faire une retraite aux Ursulines. Les institutrices qui ne sont pas admises à cette retraite pourraient se joindre aux retraitantes le jour de leur sortie, où il y aurait une conférence pédagogique, avec l'agrément des Révérendes dames Ursulines, dans le vaste et splendide parloir des élèves de leur communauté.

M. Cloutier concourt pleinement dans les idées de M. le président au sujet de la présence du prêtre aux conférences des institutrices comme à celles des instituteurs, afin qu'aucune doctrine suspecte ou malsaine ne puisse s'y introduire ni s'y traiter. Si aujourd'hui, dit-il, notre corps enseignant est animé des meilleures intentions, nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve ; et le prêtre étant là, saura toujours ramener dans la bonne voie ceux ou celles qui voudraient s'en écarter. Il est d'avis que le plan de M. le président est trop local et ne permettrait pas à un assez grand nombre d'institutrices de profiter de l'avantage des conférences.

Vu l'importance du sujet, il est décidé d'en continuer la discussion à la prochaine conférence.

À la prochaine réunion, M. Jules Cloutier continuera son intéressant sujet sur l'éducation des enfants, et M. D. McSweeney donnera un entretien intitulé : *Récréations mathématiques*.

La séance est ajournée au dernier samedi d'août prochain.

JOS. LETOURNEAU,
Secrétaire

Soixante quinzième conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier, tenue le 24 et le 25 mai 1883.

SÉANCE DU 24.

La séance fut ouverte à 8 heures du soir, sous la présidence de M. J. O. CASSEGRAIN.

Présents : MM. U. E. Archambault, A. D. Lacroix, T. M. Reynolds, N. Boulay, L. A. Primeau, E. LeRoy, C. LeBlanc, W. Fahey, P. I. L'Heureux, A. Dalairé, O. E. Dalairé, J. Curotte, A. P. Gélinas, L. P. J. Jasmin, J. N. Miller, D. Boudrias.

Lecture et adoption du compte-rendu de la dernière conférence.

M. T. M. Reynolds donne une lecture sur l'*Influence de la Poésie*.

La séance est ajournée au lendemain, à 9½ heures de l'avant-midi.

SÉANCE DU 25.

Présidence de M. J. O. CASSEGRAIN.

Présents : M. l'ex-inspecteur Valade, M. l'inspecteur Nantel, MM. J. N. Miller, J. B. E. Demers, U. E. Archambault, L. A. Primeau, H. O. Doré, A. D. Lacroix, P. L. O'Donoghue, T. M. Reynolds, W. McKay, J. Archambault, J. W. McGown, E. LeRoy, A. Dalaire, A. Allaire, W. Fahey, W. Guillemette, L. P. J. Jasmin, T. Whitty, J. Baril, P. I. L'Heureux, R. Martineau, J. Ahern, J. Tompkins, J. Daly, A. Keegan, E. Colfer, A. G. Grant, C. Paradis, S. Aubin, L. J. Bellefeuille, O. E. Dalaire, H. B. Granger, L. F. Ramsay, W. H. Tétrault, B. Meloche, J. Currotte, F. X. Ouellet, H. E. Martineau, A. Leblond de Brumath, J. A. Toupin, N. Latrémonille, A. D. Gélinas, J. Roch, P. H. Vaillancourt, D. Boudrias, et les élèves de l'École Normale.

Perception des contributions annuelles.

Election des officiers aux différentes charges.

Sur la proposition de M. J. Baril, appuyé par M. J. Allaire, MM. J. B. E. Demers et P. J. L'Heureux sont nommés scrutateurs.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Président.....	MM. J. O. CASSEGRAIN ;
Vice-président.....	T. WHITTY ;
Secrétaire-archiv.....	D. BOUDRIAS ;
Trésorier.....	H. O. DORÉ ;
Bibliothécaire.....	W. H. TÉTRAULT.

Et sur la proposition de M. J. N. Miller, appuyé par M. W. H. Tétrault,

MM. J. Baril, E. LeRoy, A. Keegan, W. Fahey, A. Allaire, J. B. E. Demers, P. I. L'Heureux, T. M. Reynolds et W. McKay sont nommés membres du Conseil d'administration.

M. le président invite M. U. E. Archambault à faire connaître aux instituteurs le résultat de ses démarches auprès du sous-comité du Conseil de l'Instruction

publique, qui s'est réuni le 19 de mai dernier, relativement à la loi du *Fonds de retraite*.

M. Archambault prend la parole, et s'exprime à peu près en ces termes :
Messieurs,

A la conférence du mois de janvier dernier, vous m'avez confié la tâche aussi importante que difficile d'aller défendre, devant le Conseil de l'Instruction publique, nos intérêts les plus chers, c'est-à-dire la loi des pensions de retraite.

Nos confrères de Québec avaient chargé M. Cloutier de la même mission.

Nous nous sommes, M. Cloutier et moi, rendus à votre désir. "L'Enseignement primaire" du 1er février et le "Journal de l'Instruction publique" du 1er mars, vous ont appris le résultat de nos démarches, qui ont été couronnées, je puis dire, d'un succès inespéré, puisque, au lieu de déclarer son abrogation, le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique a reconnu le principe de la loi.

Suivant les instructions données par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, M. le Surintendant a adressé aux inspecteurs d'écoles des blancs de requêtes, accompagnés d'une circulaire priant ces messieurs de recueillir les signatures des instituteurs et des institutrices pour ou contre la loi des pensions de retraite. Cette circulaire et ces blancs de requêtes ont été publiés dans le "Journal de l'Instruction publique" du 1er avril et "l'Enseignement primaire" du 1er mai.

Samedi dernier, 19 mai, le sous-comité du Conseil de l'Instruction publique, s'est réuni pour examiner les rapports des inspecteurs.

22 inspecteurs ont transmis des rapports. Ils ont sous leur contrôle 656 municipalités scolaires et 2966 écoles de tout genre, avec 4057 instituteurs et institutrices, tant religieux et religieuses que laïques.

Si l'on retranche de ce nombre les religieux et les religieuses au nombre de 1279, il reste 2778 laïques. 1497 réponses seulement ont été reçues ; sur ce nombre 1278 sont favorables et 209 défavorables.

Il appert par ces 22 rapports d'inspecteurs que sur 2778 instituteurs et institutrices, il y a

277 instituteurs, ou 10 0/0.
2501 institutrices, ou 90 0/0.

Sur 1487 qui ont été requis de donner leur opinion, 1278, ou 86 0/10 se sont prononcés en faveur, et 209, ou 14 0/10 se sont prononcés contre.

Voilà un résultat qui dépasse de beaucoup nos espérances, et qui doit mettre à néant l'objection que l'on faisait au nom des institutrices.

Comme nous venons de le voir, dans les 22 districts d'inspection qui ont envoyé des rapports, il y a 2778 instituteurs et institutrices ; sur ce nombre 1487 seulement ont été requis de donner leur opinion ; il en reste donc 1291 qui n'ont pas eu l'avantage de se déclarer pour ou contre la loi. De plus, les rapports de 7 districts d'inspection font défaut. En présence de ces faits, le sous-comité du Conseil de l'Instruction publique a décidé de faire rapport au Conseil qu'il avait ajourné l'étude des amendements à faire à la loi des pensions de retraite jusqu'au mois d'octobre prochain, afin de permettre aux inspecteurs de faire ou de compléter leurs rapports.

Le vendredi, 18 mai courant, veille de la réunion du sous-comité du Conseil de l'Instruction publique, je me suis rendu à Québec, pour étudier avec mon collègue, M. Cloutier, et M. le Surintendant, les amendements projetés. Nous avons consacré toute la journée à l'étude de ces amendements, avec M. Rexford, secrétaire protestant du département de l'Instruction publique.

Avant mon départ pour Québec, j'ai réuni le comité que vous avez nommé à la dernière conférence, pour avoir son opinion sur de nouveaux amendements que je crois nécessaire d'ajouter à ceux qui ont été adoptés par cette conférence.

La crainte du Conseil et du département de l'Instruction publique, ainsi que celle de nos confrères protestants, est que la loi offre trop d'avantages aux pensionnaires, et conséquemment menace de devenir trop onéreuse aux fonctionnaires de l'enseignement primaire. Cette crainte est certainement fondée, et pour la faire disparaître, du moins en partie, voici les principaux amendements qui ont été discutés et adoptés par votre comité ainsi que par les délégués, et que je suis heureux de pouvoir soumettre à votre approbation avant de les proposer au Conseil de l'Instruction publique :

“ Dans aucun cas, l'évaluation du traitement, y compris les avantages, dans

“ les écoles indépendantes autorisées, ne devra excéder les taux suivants, savoir :
 “ Pour les directeurs ou instituteurs des écoles élémentaires, dans les villes, \$400 ; dans les campagnes, \$250. Pour les directrices ou institutrices des écoles élémentaires, dans les villes, \$200 ; dans les campagnes, \$125. Pour les directeurs ou instituteurs des écoles moyennes, dans les villes, \$500 ; dans les campagnes, \$300. Pour les directrices ou institutrices des écoles modèles, dans les villes, \$250 ; dans les campagnes, \$150. Pour les directeurs ou instituteurs des écoles académiques, dans les villes, \$600 ; dans les campagnes, \$400. Pour les directrices ou institutrices des écoles académiques, dans les villes, \$300 ; dans les campagnes, \$200. Quant à ceux qui auraient enseigné dans une école sous contrôle, pendant 5 ans ou plus, leur traitement sera fixé sur le traitement moyen qu'ils auront reçu pendant les 5 dernières années.”

“ Dans aucun cas, l'évaluation des avantages retirés, en sus du traitement annuel en argent, dans les écoles sous contrôle (*Boarding around excepté*), ne devra excéder les taux suivants, savoir :
 “ Pour une école élémentaire, à la ville \$100 ; à la campagne \$30. Pour une école modèle, à la ville \$150 ; à la campagne \$50. Pour une école académique, à la ville \$200 ; à la campagne \$75.

“ Cependant les directeurs ou instituteurs diplômés des écoles indépendantes ou privées ne pourront bénéficier de la présente loi qu'en autant que leurs dites écoles seront soumises à la visite et à l'inspection de l'inspecteur.”
 “ Les mots “ écoles élémentaires,” “ écoles modèles ” et “ écoles académiques ” employés dans le présent acte signifient les écoles où sont enseignées les matières fixées par le programme adopté par chacun des comités du Conseil de l'Instruction publique, pour les écoles de ces différentes dénominations.”

Je désire de plus connaître votre opinion sur les amendements suivants qui ont été proposés à Québec :

1o Réduire à un cinquantième, au lieu de un quarantième, du salaire annuel la pension payable pour chaque année de service.

La majorité de la conférence se prononce contre cet amendement.

2o Donner droit à la pension pour cause de mauvaise santé après 5 ans de services au lieu de dix ans.

La conférence se prononce encore contre cet amendement.

3o Accorder aux fonctionnaires le privilège de payer leurs arrérages à même les premiers versements qui leur seraient faits sur leur pension.

La conférence est aussi défavorable à cet amendement.

4o La retenue sera faite sur toutes les pensions comme sur les traitements.

La conférence se déclare en faveur de cet amendement.

L'amendement suivant est aussi adopté par la conférence :

Art. 26. Les pensions compteront du 1er juillet 1885, mais ne seront payées qu'au mois de janvier 1886, et ensuite tous les six mois.

M. McKay donne lecture d'un travail sur les *Mathématiques considérées comme étude*.

M. D. Boudrias propose, secondé par M. Tétrault :

Que des remerciements soient votés à MM. T. M. Reynolds, W. McKay, pour les intéressantes conférences qu'ils ont faites devant cette Association ;—à M. U. E. Archambault, pour la manière habile avec laquelle il a représenté les intérêts des instituteurs de cette section de la province auprès des membres du Conseil de l'Instruction publique.

Adopté.

M. W. H. Tétrault donne avis de motion qu'à la prochaine conférence il proposera que l'on s'occupe des meilleurs moyens à prendre pour obliger tous les membres de l'Association à payer leur contribution annuelle.

Et la séance est ajournée au 30 d'août prochain, à 7½ heures du soir.

D. BOUDRIAS,
Secrétaire.

L'examen de conscience pédagogique.

Dans le sens général du mot, l'examen de conscience est le contrôle attentif, minutieux et périodique de notre conduite, la recherche de l'état de notre âme considérée dans son rapport avec le bien ou la loi morale, et avec la vérité ou la

connaissance scientifique. De là, deux sortes d'examens : l'examen de conscience moral, et celui que nous appellerons l'examen de conscience intellectuel.

L'un et l'autre tendent à notre perfectionnement par le moyen de la connaissance de nous-mêmes ; l'un et l'autre sont de première nécessité pour la formation ou la réforme de notre cœur et de notre esprit, en un mot, pour la bonne direction de notre vie tout entière. Impossible, en effet, de se gouverner et de s'améliorer si l'on s'ignore, comme de travailler utilement une matière que l'on ne connaîtrait point.

Cette vérité de sens commun et d'expérience individuelle fut proclamée de tout temps par la philosophie comme par la religion et par le souci des intérêts personnels.

Si St Augustin avait pour prière favorite : *Mon Dieu, faites que je me connaisse*, le premier précepte de Socrate à ses disciples était : *Connais-toi, toi-même*. Dans la gestion des affaires matérielles, l'homme, pour peu qu'il ait à cœur de réussir, comprend et pratique d'instinct cette règle de conduite. Le négociant, en vue d'éviter la banqueroute à laquelle il aboutirait fatalement s'il marchait à l'aveugle, inscrit, jour par jour, le compte rendu de ses opérations commerciales ; fréquemment, il en fait le relevé dans un livre spécial ; et, à des époques fixes, il établit la balance de ses comptes pour connaître parfaitement l'état de ses affaires.

Point d'autre moyen pour se garer de ce qu'on pourrait appeler la banqueroute intellectuelle et morale. Mais son emploi conduit infailliblement à la richesse spirituelle, c'est-à-dire à la vertu, au savoir et à l'habileté professionnelle. Franklin nous en fournit un bel exemple.

A l'instar de St Ignace de Loyola et de ses disciples, mais par un principe purement rationaliste, le philosophe américain appliqua à son perfectionnement moral, le système de comptabilité dont il est parlé plus haut. Journallement, nous dit son biographe, il annotait avec soin, dans un carnet spécial, ses actes bons et mauvais, il comparait entre eux les résultats hebdomadaires et mensuels de ses annotations pour constater ses gains ou ses pertes ; il s'encourageait ensuite à la vue des progrès réalisés, ou s'aiguillonnait par la considération de ses défaites.

Ce genre d'émulation, qui consiste dans la comparaison de soi-même avec soi-même, sans présenter les inconvénients de la rivalité est, répétons-le, d'une efficacité certaine chez l'homme qui possède assez de caractère pour l'employer avec constance. Avec constance, cette seule condition suffit, car elle implique la bonne manière de procéder à l'examen : c'est un fait d'expérience que ceux-là ne tarderont pas à l'abandonner qui le pratiqueraient mal.

Indépendamment des qualités, des vertus et des devoirs généraux, communs à tous les hommes, chacun en a de professionnels. C'est à ce dernier point de vue que nous nous plaçons, pour traiter de l'examen de conscience pédagogique exclusivement propre aux instituteurs et aux professeurs. Après ce qui précède, est-il encore nécessaire d'en démontrer la nécessité ?

L'homme ne se connaît guère : les lumières lui font souvent défaut ; l'amour-propre l'aveugle sur son propre compte ; l'inexpérience le fait tâtonner et s'égarer dans la recherche de ses voies ; la non-chalance l'engourdit et le fixe souvent dans l'inaction ou dans la routine ; enfin, l'habitude le tient comme enchaîné et va parfois jusqu'à lui enlever la dernière des ressources, en lui ôtant la conscience de ses actes. Comment s'éclairer, comment résister aux sollicitations de tant d'influences funestes, si l'examen journalier ne vient projeter sa lumière dans l'intelligence du maître, et communiquer à sa volonté une chaleur vivifiante avec la vigueur nécessaire pour réagir contre des tendances naturelles ou des défauts contractés ?

A l'école normale, l'élève-instituteur trouvait dans la personne de ses professeurs des Mentors clairvoyants et charitables qui l'avertissaient de ses défauts, lui en signalaient les sources et indiquaient les moyens de les corriger. La discipline le maintenait dans le devoir ; l'exemple de ses condisciples lui en facilitait la pratique ; et, par les froissements inévitables de certains contacts, son caractère se polissait et se façonnait à la vie sociale et à la carrière pédagogique.

Combien différente est la position du jeune instituteur placé à la tête d'une classe et presque complètement livré à lui-même ! Là, point de supérieurs pour contrôler et censurer sa conduite : les

visites des inspecteurs sont forcément si rares ! le plus souvent point de collègues pour lui adresser des observations amicales et autorisées ; les conférences ne reviennent non plus qu'à de longs intervalles ! uniquement des inférieurs dont on n'entend pas ou dont on est porté à dédaigner les critiques malignes et irritantes, mais non toujours sans fondement. Encore un coup, l'instituteur doit être à lui-même son censeur et son aumonier par l'examen de conscience bien et régulièrement fait.

Mais comment pratiquer cet exercice ? Le maître catholique assez raisonnable, lui, pour ne point se targuer de morale indépendante, doit, comme St Ignace, joindre la prière de St Augustin à la pratique de Franklin. Avant de commencer son examen, il invoque avec ferveur le Saint-Esprit, afin que la lumière céleste vienne dissiper les nuages de son amour-propre, éclairer jusqu'aux plus intimes profondeurs de sa conscience et échauffer sa volonté de divines ardeurs.

Cette disposition d'âme lui permettra de s'adresser ensuite avec fruit les questions suivantes ou d'analogues :

Avais-je eu soin de faire, avant la classe mon examen de prévoyance, en ce qui regarde mes défauts habituels, ceux des élèves, et la bonne discipline ? Ai-je prévu certaines éventualités et avisé aux moyens d'y parer ? La prière d'ouverture de la classe a-t-elle été bien faite ? Me suis-je conformé au règlement horaire, et à mon programme d'enseignement ? Chaque leçon faisait-elle suite à celle de la veille ? La matière n'en était-elle pas trop étendue ou trop restreinte ? Avait-elle été bien préparée ? Ai-je employé la forme, les procédés et les questions les plus convenables ? Ai-je prescrit un devoir bien approprié à la leçon ? A-t-il été convenablement corrigé ? En donnant la leçon, n'ai-je pas constaté tel défaut ou telle lacune de la préparation ? Les circonstances ne m'ont-elles pas suggéré l'un ou l'autre moyen ou procédé imprévu et bon à noter ? La leçon a-t-elle été donnée avec vigueur et entrain ? Les élèves paraissaient-ils s'y intéresser ? Si non, quelle a pu être la cause du manque d'attention ? Ai-je tiré bon parti des moyens d'émulation ? Les réprimandes que j'ai faites et les punitions que j'ai infligées avaient-elles les qualités requises ? N'ont-elles pas été trop nombreuses ? Quel en a été le résultat appréciable ? Ai-je su faire une part à la culture du sentiment religieux et moral ? Tous les élèves ont-ils

été interrogés ? Ne me suis-je pas occupé de choses étrangères à mes devoirs du moment ? N'ai-je pas manqué de vigilance sur les élèves, en classe, pendant les récréations, aux lieux d'aisance ? Quel est mon défaut dominant ? L'apathie, la loquacité, la vivacité et la brusquerie, l'inconstance et l'inégalité d'humeur ? Comment me suis-je comporté vis-à-vis de ce défaut ? N'ai-je pas, d'une manière ou de l'autre, donné mauvais exemple aux élèves ? Quelle précaution dois-je prendre pour l'avenir à ce sujet ?

Contrairement à ce que le lecteur pourrait se figurer, semblable recherche ne réclame pas un temps considérable : l'habitude l'abrège notablement tandis que l'expérience la fait restreindre aux défauts les plus ordinaires. Après l'examen, l'instituteur recueillerait les observations pédagogiques et méthodologiques neuves et de quelque importance, qu'il aurait faites et les consignerait dans un cahier à ce destiné, pour les retrouver au besoin. Enfin, comme conclusion pratique, il formulera une résolution présente, particulière et efficace sur laquelle une nouvelle prière attirera la bénédiction céleste.

Finissons cet article en proposant aux méditations fréquentes des instituteurs catholiques, ces paroles de Fénelon : " Travaillez toujours à mieux faire : à force de chercher on finit par trouver ce qui est bon," et ces autres de l'Imitation de JÉSUS-CHRIST : " Si celui-là ne laisse pas que de tomber qui prend de bonnes résolutions, que sera-ce de celui qui n'en prend pas ? " Ne roulera-t-il pas de faute en faute, et bientôt peut-être d'abîme en abîme ?

A. V. A. — L'Ecole Catholique.

LA COUR DE RÉCRÉATION.

La cour de récréation mérite d'être appelée *classe*, moins par les choses qu'elle révèle que par ses effets positifs. On ne saurait douter que son influence indirecte pour le bien ne soit très puissante. C'est là que surviennent ces incidents dont un maître sérieux et attentif peut, à un moment donné, tirer un si grand parti ; c'est là que l'élève trouve constamment l'occasion de mettre en pratique les leçons de patience, de bonté, de générosité, de justice, etc., que l'on s'est efforcé de lui inculquer.

Mais la cour de récréation est d'elle-même une force éducatrice durable dans ses conséquences. Il s'y fait une véritable éducation ; il s'y exerce sur les enfants une influence mutuelle qui façonne continuellement leur caractère, et dont ils ressentent les suites pendant toute leur vie. Cette influence, surtout en l'absence d'une surveillance morale, peut quelquefois devenir funeste ; mais, le plus souvent, elle s'exerce au profit du bien. Car il ne saurait exister de nombreuses réunions d'enfants qui se livrent au jeu avec entrain, sans qu'il en résulte beaucoup de bien aux points de vue physique, moral et social. Et, d'après ce principe, plus une école est nombreuse, plus grande est la somme de bien qui s'y opère.

De toutes les images qui restent dans l'esprit, et que les circonstances rappellent le plus vivement à notre imagination, il y en a peu qui soient aussi durables, aussi distinctes, ou qui se reproduisent avec une réalité aussi vivante que celle des jeux auxquels nous avons pris part à l'école. C'est une preuve de l'intérêt que nous y avons porté. Il faut, de plus, que ces jeux nous aient fortement impressionnés : autrement, l'empreinte qu'ils ont laissée dans notre âme ne serait pas aussi profonde, et ne se retracerait pas dans la suite d'une manière aussi prompte. De là, nous pouvons inférer que les jeux de la cour de récréation sont des forces d'une très grande puissance.

Ce ne sont pas, néanmoins, tous les jeux qui jouissent de ce privilège, mais bien ceux qui renferment les éléments de la lutte, ceux dans lesquels, les élèves combattant les uns contre les autres, la victoire est un honneur, et la défaite une honte.

L'influence de ces jeux pour le bien ou pour le mal ne consiste pas dans ce qu'ils sont des amusements, mais dans ce qu'ils sont une peinture de la *vie réelle* : ils possèdent tous les caractères de ces luttes, plus importantes peut-être, mais non moins véritables, que l'homme rencontre sur le chemin de la vie.

Le bien physique qui découle de luttes aussi ardentes, dans lesquelles il se déploie tant de vigueur musculaire et tant d'énergie, et les avantages intellectuels qui résultent de la réparation des forces du cerveau et des nerfs, sont, il n'y a pas à en douter, les moindres avantages du jeu, si on les considère à notre point de

vue actuel, celui de la lutte. C'est la lutte qui donne au jeu des avantages moraux et sociaux, bien au-dessus de la grâce, de l'agilité, de la force physique ou de la vigueur intellectuelle qu'on y peut acquérir. Il y a dans la lutte des influences à l'œuvre qui préparent l'enfant pour son avenir, pour un avenir de combat continu, d'alternatives de triomphes et de défaites.

Le courage de lutter contre les difficultés, de s'exposer au hasard d'une défaite, de courir quelque danger, est certainement alimenté par les combats de la cour de récréation, lesquels sont propres à faire déployer la plus grande énergie, puisqu'ils renferment, en général, des éléments de lutte. Mais ces éléments sont les mêmes que ceux que l'on rencontre dans les combats de la vie : ils exigent souvent une forte dose de courage moral, surtout lorsqu'on a la conscience de l'incertitude dans l'issue, de la difficulté et du danger dans l'action.

L'œuvre de l'école, avec son enseignement, ses devoirs, ses examens, fait comparativement peu pour donner à l'enfant une connaissance exacte de lui-même. Dans son instruction, l'élève doit presque tout à son maître, aux leçons qu'il reçoit : ce qu'il est réellement demeure, pour ainsi dire, à l'état latent jusqu'au jour où il entre dans les luttes de la vie. Mais il n'en est pas ainsi des enseignements de la cour de récréation. Là, il apprend à se connaître lui-même ; il se compare avec d'autres enfants, et découvre que, parmi ses condisciples, il en est qui lui sont supérieurs, et d'autres qui lui sont inférieurs. Puis, tout en admettant que chez ses supérieurs se trouve une plus grande somme de mérite que chez lui, il apprend à faire reconnaître son propre mérite par ses égaux et ses inférieurs.

Un autre avantage qui résulte des luttes de la cour de récréation, c'est celui d'habituer l'élève à mesurer ses forces avant de rien entreprendre, ou de tirer le meilleur parti pratique de la position dangereuse où il peut se trouver. Il s'aperçoit alors qu'il existe une infinité de choses qui dépassent de beaucoup ses facultés physiques, et que, parfois, ses condisciples arrivent au but auquel il s'efforce vainement d'atteindre. Il voit aussi que certains incidents se passent autrement qu'il ne l'avait prévu, et qu'il est de son intérêt de ne point murmurer contre ce qu'il ne saurait empêcher.

D'après ce qui précède, on comprend facilement cette supériorité pratique de la cour de récréation sur la salle d'école, comme révélatrice du caractère, non seulement pour le maître, mais pour les élèves eux-mêmes. Dans la cour de récréation, chaque enfant se montre tel qu'il est. Ses forces physiques, son adresse pratique, la vivacité de son esprit, deviennent visibles. Ce qu'il fait, il le fait volontairement, car il n'agit que d'après son propre mouvement. S'il échoue, il ne doit rechercher la cause de son insuccès que dans son insuffisance (1).

J. O. C.

Education par les fables.

LE BUISSON ET LA ROSE.

« Comment ! déjà *sur le retour* !
 « Ce matin même à peine *éclos* !
 « *Pauvre fleur*, tu ne vis qu'un jour,
 Disait le *buisson* à la rose.
 « — Je n'ai pas vécu sans honneur :
 « Un *parfum* me *métamorphose* ;
 « Je laisse après moi bonne odeur ;
 « Puis-je regretter quelque chose ?

MOTS A DÉVELOPPER.

Sur le retour.—Commencer à déchoir, à vieillir ; être sur la fin de ses jours. Les fleurs durent peu ; elles sont promptement *sur le retour*, et se flétrissent généralement au bout de quelques jours.

Éclore.—Du verbe *défectueux éclore*. En parlant des graines, des fleurs : s'ouvrir, s'épanouir, se déployer. La fleur s'ouvre, s'épanouit et se flétrit.

Fleur.—Production des plantes ou des arbres qui précède immédiatement la graine ou le fruit, ordinairement odorante et douée de vives couleurs. Se compose de plusieurs parties, dont les principales sont : la *tige*, le *calice*, la *corolle*, le *pistil* et les *étamines*.

Buisson.—Touffe d'arbrisseaux épineux et sauvages.

Parfum.—Odeur agréable qui s'exhale comme une fumée, comme une vapeur, d'un corps odoriférant, des fleurs.

Métamorphose.—Changement d'une forme en une autre. Changement que prouvent les substances par les causes naturelles.

(1) Voir *Papers for the Schoolmaster*, t. II, p. 4.

Odeur.—Emanations qui s'exhalent de certains corps et qui produisent sur l'organe de l'odorat une impression particulière.

RÉFLEXION MORALE.

Il ne suffit pas, mes enfants, de vivre longtemps pour mériter des éloges ; il faut surtout vivre chrétiennement, utilement, et laisser, autant que possible après soi des souvenirs qui soient comme les parfums que l'on extrait des roses, de certaines autres fleurs, quand elles ont cessé de briller sur la tige, sur l'arbuste qui les portait. Dans ses divins commandements, Dieu nous dit ce que nous devons pratiquer et ce que nous avons à éviter afin d'être irréprochables et de trouver grâce devant lui, lorsque notre âme paraîtra devant lui.

Puissions-nous, mes enfants, à notre heure dernière, dire comme la rose du petit morceau ci-dessus : "Pouvons-nous regretter quelque chose ?", et avoir comme elle l'assurance de laisser une *mémoire d'excellente odeur* !

B. S.

Sciences physiques et naturelles.

Expériences usuelles et faciles à faire sans matériel spécial.

I.—ÉTAT DES CORPS.

Distinctions à faire et définir en montrant les choses.

1. *Corps*, toute chose qui produit une impression sur nos sens : le bois, l'air, l'eau, le sang, la vapeur.

2. *Corps solide*, toute chose qui ne peut changer de forme sans le secours d'un agent étranger : la pierre, le plomb, la glace, le verre, le sel, les os, le cuir.

3. *Corps liquide*, toute chose qui prend la forme du vase qui la contient ou qui s'étend d'elle-même sur une surface plane : le vin, le mercure, l'huile, le lait, le sirop, l'alcool, l'acide sulfurique.

4. *Corps gazeux, ou gaz, ou corps aérienne*, qui est analogue à l'air et qui peut s'étendre dans tous les sens : la vapeur qui s'élève de l'eau bouillante, la fumée des cheminées, l'acide carbonique qui fait sauter le bouchon d'une bouteille de bière, le gaz à éclairage, l'ammoniac.

5. *Corps fluide*, tout ce qui n'est pas solide comme les liquides et les corps aériennes.

6. *Fluide élastique*, qui augmente de volume comme les gaz.

7. *Atomes*, les parties les plus petites que puisse donner la division extrême d'un corps, et qui réunies forment une *particule* ou *molécule*.

Réduire du soufre en poudre : chaque grain peut être considéré comme une molécule.

Chauffer ce grain, et la vapeur qui se répandra donnera une idée d'un atome.

Sentir les émanations du camphre formées par des atomes répandues dans l'air.

8. *Corps simple*, ne renfermant qu'une seule substance dans tous les atomes et dont toutes les particules ont les mêmes propriétés. (Plus de cinquante corps simples.)

Diviser en particules du soufre, du mercure, du fer, du phosphore, du cuivre, etc., et examiner et expérimenter.

9. *Corps composé*, qui résulte de l'union, de la combinaison de plusieurs corps simples.

Rappeler la composition de l'air, de l'eau, du sel, du marbre, de l'acier, de la monnaie, etc.

10. *Métal*, corps solide ou solidifiable, opaque et brillant, pouvant acquérir un certain éclat par le polissage.

Voir des morceaux de fer, de nickel, de cuivre, d'aluminium, les monnaies.

11. *Corps solide non métallique* ; le soufre, le phosphore, le carbone, l'iode, le bore.

12. *Métal natif*, qui existe pur ou non combiné dans la nature, comme l'or, l'argent, l'arsenic.

13. *Corps vivants* ou *organisés*, qui ont des organes nécessaires à leur existence.

Examiner l'animal, la plante.

14. *Corps bruts naturels*, tels qu'ils sont offerts par la nature : les pierres, le marbre, le minerai.

P. BERTON.

BOTANIQUE.—Le Fruit.

2^e LEÇON.

Reprenons notre pomme au point où nous l'avons laissée ; rappelez-moi ce que nous y avons observé. Regardez maintenant au centre : qu'y voyez-vous ?

—Des pepins. — Qu'arriverait-il si l'on mettait ces pepins en terre ? Ils donneraient naissance à de petits pommiers. — Ce qui donne naissance à une plante est

une graine. — Comptez combien votre pomme renferme de graines ; pour cela, enlevez les et placez-les devant vous. — Regardez maintenant au centre du fruit ; qu'y voyez-vous ? — Cinq petites loges. — Comment sont-elles disposées ? — De manière à former une étoile. — Enlevez-en une avec la pointe de votre canif ; débarrassez-la bien de la partie du mésocarpe qui y adhère : examinez ce qui vous reste. — Il me reste une membrane dure et coriace. — Regardez-la en l'air du côté de la fenêtré. — Elle est un peu transparente. — Voici une espèce de papier que vous connaissez. — C'est du parchemin. — Cette membrane n'y ressemble-t-elle pas un peu ? — C'est pourquoi l'on dit qu'elle est parcheminée. — A quoi sert-elle ? — Elle sert d'enveloppe à la graine. — Quelle place occupe-t-elle dans le fruit ? Est-elle en dedans ou en dehors ? Tâchons de lui trouver un nom ; je vais vous aider : pour dire en dedans, on emploie le préfixe endo ; trouvez-vous ? — C'est l'endocarpe. — Combien y a-t-il de membranes comme celle que vous venez d'enlever ? A quoi sont-elles attachées ? — A un axe central. — Nommez maintenant les diverses parties de la pomme en allant du dehors au dedans, et réciproquement. — L'épicarpe, le mésocarpe et l'endocarpe forment ce qu'on appelle le péricarpe (péri, autour, carpos, fruit).

Nous avons déjà retrouvé dans le fruit deux parties de la fleur ; voyons s'il n'y en a pas d'autres. Vous rappelez-vous ce qui se trouve au centre de la fleur, à la partie inférieure. — L'ovaire. — Sur quoi était-il fixé ? — Sur le pédoncule. — Quelles parties du fruit a-t-il formées ? — Le péricarpe et la graine. — Quelle place occupait-il par rapport au calice ? — Il était placé en-dessous du calice. — C'est ce qu'on appelle un ovaire infère.

Vient maintenant la leçon de langue.

SOMMAIRE DU DEVOIR DE FRANÇAIS.

Graines : situation, nombre. — Endocarpe : usage, nature, nombre de pièces, axe central. — Parties du fruit. — Péricarpe. — Ce qui provient de l'ovaire. — Ovaire infère.

3e LEÇON.

Vous avez mangé votre pomme ; il vous reste la poire : attaquons-la. — Comparons d'abord sa forme à celle de la pomme. — Est-ce aussi le fruit du pom-

mier ? — A quoi succède-t-elle ? — Faites-lui subir la même opération qu'à votre pomme et voyez si vous y trouverez les mêmes parties. — Comparez ces parties à celles de la pomme.

Cette leçon est des plus simples : ce n'est en quelque sorte, qu'une répétition ; il suffit que les enfants regardent, et ils trouveront facilement la matière d'un petit devoir de français ayant pour titre : "Comparaison entre la pomme et la poire."

[A suivre.]

P. RAMOISY.

PHILOLOGIE.

Dans sa fable du CHAT ET LE VIEUX RAT, La Fontaine dit : "C'était un VIEUX ROUTIER, il savait plus d'un tour." Quelle est la signification de ROUTIER dans ce vers, et quelle est l'étymologie du même mot ?

A mon avis, ce mot de *routier* désigne un homme appartenant à ces bandes d'aventuriers pillards qui jouèrent un si grand rôle dans les guerres des XII^e et XIII^e siècles, et qui, d'après certains auteurs, étaient des gens de guerre employés par les seigneurs ; ces derniers ne leur donnaient pas de solde, ce qui leur faisait ravager les pays par où ils passaient.

Au figuré, un *vieux routier* est celui qui entend le train, le cours du monde, qui est versé, rompu et exercé aux affaires, comme devait l'être à celles de la guerre un soldat qui avait été longtemps dans des bandes dont je viens de parler : un homme qualifié ainsi devait connaître toutes les finesses, toutes les roueries, les ayant apprises et pratiquées dans son métier.

D'ailleurs, une preuve, il me semble, que *routier* était bien, pour La Fontaine, une allusion à un homme de guerre, dans la phrase de lui que vous me citez, c'est qu'il ajoute au sujet du Rat :

Même il avait perdu sa queue à la bataille.

D'après M. Littré, pour qui *routier* signifie, au propre, "qui connaît bien les routes," il est évident que ce mot vient de *route*, chemin. Mais tel ne peut être là-dessus mon sentiment, le sens de *routier* que j'ai donné plus haut impliquant une tout autre origine.

On rencontre souvent, en effet, dans les poèmes du moyen âge, le vocable *route* ou *rote*, employé dans le sens de troupe, bande de soldats, par exemple :

La veissiez les *routes* assemblées.

(Garin le Loherain.)

De quatre-vingts chevaliers qu'il y avoit en la *rote*, oncques n'en remaint un.

(Villehardouin. p. 93, dans Rayouard.)

Ainsi, comme nous en alions à pié et à cheval, une grand'*route* de Turs vint hurler à nous, et me portèrent à terre et alerent par dessus moy, et volèrent mon escu de mon col.

(Joinville, *Hist. de saint Louis*.)

Or, c'est, je crois, de ce mot *route*, qui, selon Marca (*Hist. de Béarn*), vient du mot gaulois *rupta*, signifiant une bande de gens armés, et non de *route*, chemin, que dérive le *vieux routier* de notre fabuliste. — *Courrier de Vaugelas*.

LA LANGUE FRANÇAISE.

L'*Educateur* (1) a publié une liste d'expressions bizarres et de néologismes relevés dans des ouvrages français parus récemment. Ce travail m'a donné l'idée d'entreprendre un dépouillement analogue de certains articles du *Tour du Monde*, qui abondent en termes vieillis, en néologismes ou en expressions pittoresques, mais d'une hardiesse qui dépasse parfois les bornes. Nos écrivains contemporains, ou du moins un certain nombre d'entre eux, cherchent à se faire remarquer par un style original, parsemé d'images vigoureuses, mais qui, très souvent, finit par devenir fatigant, à force de bizarrerie. On force la note. Le néologisme fait une invasion de plus en plus inquiétante dans notre bon français. C'est à qui *enrichira* la langue d'expressions nouvelles.

Je me suis servi du Dictionnaire de l'Académie et surtout du grand dictionnaire et du supplément de Littré, ce dernier contenant, comme chacun le sait, un nombre de mots beaucoup plus considérable que le premier.

I. Néologismes qui ne figurent ni dans l'un, ni dans l'autre de ces deux dictionnaires :

Des filles *trapues* et *hanchées* ; d'après Littré le verbe se *hancher* existe, mais

(1) Revue pédagogique publiée à Genève, Suisse.

non *hanché*. — Un *pullulement* d'oiseleurs. — La campagne déroule un tapis épais, comme un *arbusson* (?) de verdure hautes. — Le quartier des Marolles à Bruxelles était autrefois le rendez-vous de toutes les vomissures sociales. — Un ramassis de *sabouleurs*, de *chourineurs*. — Vous entendez un vieil aveugle *barytonner* des chansons. — L'habitude *désalourdit* les chaînes les plus pesantes. — Des ribambelles (de soldats) *dépoitraillées*. — Des déversoirs en pierre par où *dégoulinait* les eaux ménagères. — Des haillons aux tons éclatants où se révélait la tendresse nationale pour les *tire-l'œil*. — La nuit, les fenêtres *braséaient* sur le noir des fonds. — Le rouge *braséement* du soleil. — Un *braséement* de paillettes incendie les vitres. — Des argenteries *orfèvrées* (Littré et l'Académie donnent *orfèvré*) — Une existence *surnourrie*. — Des corps *surnourris*. — Un fond de façade *archivermessé*. — Le *jabotement* des perruches : Littré donne *jaboter* et *jabotage*. — Un *égosillement* d'oiseaux. — Des étoffes *passequillées* (?) Les boulevards s'appartient à cette lourde débauche de *carton-pierre*. — Un escalier *calimaçonnant*. — *Senténébrer* d'obscurités. — Une hutte au hout de laquelle *tirebouchonne* un peu de fumée. — Le *rauquement* des corneilles. — Le *claironnement* des coqs. — Le bavardage *nasillé* du cicerone. — Etre *introublé*. — Un badigeonnage *ocreux* *empoicra* les sévères profils de la pierre. — Des gestes *supplicateurs*. — Des *marmottements* monotones. — Des pèlerins à la trogne *rougeoyante*. — Marcher à grandes *arpentées*. — Le *démènement* des hommes d'armes. — Une porte *surechaussée*. — Une clameur *épeurée* (d'après le supplément de Littré, ce mot ne s'emploie que dans la langue du département de la Meuse.) — Des arêtes *griffues*. — Un *championnement* de petites maisons — Une façade *arabesquée*. — *Lointainement*.

II. Termes revêtant de nouvelles acceptations ou rarement employés :

Une *promiscuité* d'habitations. — Les *promiscuités* de l'ombre et de la mort — Une *promiscuité* de sarraus et de châles multicolores ; d'après Littré et l'Académie, *promiscuité* ne se dit guère que des personnes. — La chambre *s'ajoure* d'une grande fenêtre ; *ajouré* seul est usité en style de blason (Littré). — Les *calamiteux* ; c'est un adjectif qui ne s'emploie pas substantivement. — Des *teinturiers barbouillés*

de lèches écarlates ou violacées ; lèche se dit de ce qui se mange.—Des brasseries voisinaient avec de grands moulins ; voisiner ne se dit que des personnes.—Le moutonnement des curieux dans la rue ; s'emploie seulement en parlant des vagues de la mer (Littré, supplément).—Des maisons *trapues* ; ne se dit que des hommes et des animaux.—Le ruissellement continu d'une source *sourdant* du soubassement, sourdre ne s'emploie que rarement au participe présent.—Les boutiques se *closent* une à une.—Les rues se *closent*.

III. Expressions curieuse ou bizarres :

Aligner les mœurs au cordeau.—Des maisons basses, étranglées, bousculées.—Des diners traînant sur la table dans une béatitude de digestion.—Etre le ventre à table.—Des autruches chevauchées par des anges.—Un bloc d'hôtels à la sévérité cossue.—Une marée jetée toute perlante sur un étal.—Mettre aux yeux des clartés mouillées (être heureux en buvant).—Une bousculade de toits en escaliers, coiffés de cheminées ventruées, se prolonge jusqu'à l'horizon, comme une sorte d'énorme chevauchée turbulente débridée sur un terrain bossué.—De petits toits penchés, rechignés, emboîtés.—Les églises s'asseynt dans leurs robes de pierres.—Faire suer à la terre un rapport sans trêve. — Une débandade de pommiers déjetés et bossus.—Le vomissement des canons.—Chaque pierre abrite un fusil qui crépite sans relâche, quand elle s'émiette, une tête de soldat se vide de ses moëlles du même coup (bataille de Waterloo). — Une secouée furieuse d'escadrons emportés au galop (Idem).—Une bottée de maisonnettes.—Une marée de musique.—Une masse de dos pétrifiés.—Des fenêtres par lesquelles coule un jour sombre. — La désuétude graduelle de la vie.

Tour du Monde, tome 50^e, 1881, 1^{er} semestre, pages 305-384, *La Belgique*, par C. LEMONNIER.

C. KNAPP.

DICTÉE ÉLÉMENTAIRE.

Pluriel dans les noms.

(Les élèves mettront au pluriel la dictée suivante.)

La bonté de la mère.—Le pâtre du hameau.—Le carreau de la fenêtre.—Le maître de la maison.—La loi du vainqueur.—La fête du village.—Le flambeau du laquais.—La tête de l'agneau.—Le cheveu de l'enfant.—La maîtresse du logis.—Le procès de l'avocat.—La charrie du laboureur.—Le cheval du fermier.—Le livre de l'écolier.—Le bandeau de la reine.—L'arme du soldat.—La promesse du neveu.—L'ouvrage de l'homme.—

Le fardeau du crocheteur.—Le génie de l'écrivain.—Le moyeu de la roue.—La voix de l'enfant.—Le récit du journal.—La tente du général.—Un tumulus sur une sépulture.—La fleur du jardin.—Le gluau de l'oiseleur.—L'eau du canal.—Le feu de la cheminée.—Le chapeau du cardinal.—Le numéro de la porte.—L'essieu de la charrette.—Le drapeau de l'armée.—L'hôpital de la ville.—La croix du cimetière.—Le signal de l'amiral.—Le caillou du chemin.—Le soupirail de la cave.—Le milieu du champ.—Le progrès de l'incendie.—Le tronc de l'arbre.—Le compas du géomètre.—Le gazouillement de l'oiseau.—La barque du pêcheur.—Le prix de l'élève.

CORRIGÉ.

Les bontés des mères.—Les pâtres des hameaux.—Les carreaux des fenêtres.—Les maîtres des maisons.—Les lois des vainqueurs.—Les fêtes des villages.—Les flambeaux des laquais.—Les têtes des agneaux.—Les cheveux des enfants.—Les maîtresses des logis.—Les procès des avocats.—Les charries des laboureurs.—Les chevaux des fermiers.—Les livres des écoliers.—Les bandeaux des reines.—Les armes des soldats.—Les promesses des neveux.—Les ouvrages des hommes.—Les fardeaux des crocheteurs.—Les génies des écrivains.—Les moyeux des roues.—Les voix des enfants.—Les récits des journaux.—Les tentes des généraux.—Des tumulus sur des sépultures.—Les fleurs des jardins.—Les gluaux des oiseleurs.—Les eaux des canaux.—Les feux des cheminées.—Les chapeaux des cardinaux.—Les numéros des portes.—Les essieux des charrettes.—Les drapeaux des

armées.—Les hôpitaux des villes.—Les croix des cimetières.—Les signaux des amiraux.—Les cailloux des chemins.—Les soupiraux des caves.—Les milieux des champs.—Les progrès des incendies.—Les troncs des arbres.—Les compas des géomètres.—Les gazouillements des oiseaux.—Les barques des pêcheurs.—Les prix des élèves.

J. O. C.

DICTÉE SYNTAXIQUE.

Pluriel des noms dérivés des langues étrangères.

Il faut refaire les *rectos* des premiers feuillets.
(LITTRÉ.)

Lors du siège de Naples, par Championnet, les *Lazaroni* opposèrent pendant trois jours une héroïque résistance.

(BESCHERELLE.)

Il n'y a guère de *soprani* que parmi les femmes et les enfants.

(BESCHERELLE.)

Qu'y a-t-il de commun entre moi et ces *viragos* dont vous vous moquez si justement ?

(CH. DE BERNARD.)

Les bons écoliers obtiennent des *satisfecits*, et reçoivent à la fin de l'année des prix ou des *accessits*.

Les *carbonari* se divisaient en petites compagnies de vingt membres, nommées "*ventes*," qui envoyaient des députés à une assemblée centrale nommée "*vente suprême*."

(BESCHERELLE.)

Les *dilettanti* se donnent rendez-vous au Théâtre-Italien.

(CAST-BLAZE.)

Il était escorté de ses *bravi*.

(BESCHERELLE.)

Les diverses familles espagnoles de cette ville se sont réunies hier soir, et ont dansé plusieurs *fandangos*.

En général, les *halos* annoncent la pluie.

(TH. LECLERC.)

Les *rafafas* sont purement d'agrément ; ils diffèrent des liqueurs en ce que ces dernières sont distillées, tandis que les *rafafas* se font par infusioiu.

(CADET DE GASSICOURT.)

On connaît un grand nombre de *boléros*.

(BESCHERELLE.)

Vous et moi nous aurons le pas sur tous les *hidalgos*.

(LE SAGE.)

J. O. C.

DICTÉES D'ORTHOGRAPHE USUELLE

I. DES TORTUES.

La tortue terrestre vit dans les bois et les herbages ; elle a reçu de la nature une armure et comme un double bouclier qui protège son corps, et ne laisse passer en dehors que la tête, le cou, la queue, et les quatre pieds de l'animal. Le bouclier supérieur porte le nom de *carapace* ; il est formé par la réunion des côtes et des vertèbres dorsales, et présente plusieurs lames osseuses. Le bouclier inférieur s'appelle *plastron*, et n'est autre chose que la poitrine qui a pris un développement extraordinaire, et recouvre toute la partie inférieure du corps, depuis la base du cou jusqu'à l'origine de la queue. Le *plastron* et la *carapace* ne sont recouverts que par une peau sèche et mince, dont l'épiderme est écailleux. Aucun muscle n'est à la surface ; c'est dans l'intérieur que vont se fixer ceux du corps et des membres : c'est ce qui a fait dire à Cuvier que la tortue est un *animal retourné*, c'est-à-dire que les os sont en dehors et les parties molles en dedans.

II. DES TORTUES. (Suite.)

La lenteur de ces animaux est devenue proverbiale, et tient à la brièveté de leurs pattes (1) ; quand ils marchent, le ventre touche la terre. Ils ont peu de sensibilité ; leurs yeux sont protégés par trois paupières ; l'organe de l'ouïe est assez incomplet.

Les tortues n'ont pas de dents ; leurs mâchoires sont revêtues d'une enveloppe cornée à bords tranchants, comme le bec des oiseaux.

Elles vivent de plantes ou de petits animaux : leur appétit est médiocre, elles peuvent jeûner pendant plusieurs mois, et même pendant des années ; cette faculté d'abstinence s'explique par le peu de transpiration de leur peau. Les tortues pondent des œufs protégés par une enveloppe ; elles les déposent dans le sable ou dans la terre, et c'est la chaleur du soleil qui les fait éclore.

Elles possèdent une longévité fort remarquable : on connaît des tortues âgées de cent ans ; on en cite même qui vivent depuis plusieurs siècles. Elles dorment l'hiver, même dans les pays où le froid ne se fait pas sentir, enfermées dans des terriers qu'elles ont creusés avec leurs pattes.

(1) La brièveté de leurs pattes, expression empruntée du latin.

III. DES TORTUES. (Fin.)

Outre les tortues terrestres que nous venons de décrire, il y a des tortues différemment constituées qui habitent les fleuves et les mers.

Parmi les tortues marines, nous distinguerons le Caret, espèce qui fournit l'écaille. On le trouve dans l'Océan indien et dans les mers d'Amérique. Il ne quitte la mer qu'à l'époque de la ponte : après avoir reconnu le terrain et s'être assuré que les lieux sont déserts, il dépose alors ses œufs au-dessus de la ligne de la plus haute marée, afin que la mer montante ne puisse les submerger. Avec ses nageoires, il creuse dans le sable une fosse d'environ deux pieds de profondeur, y dépose par rangées régulières ses œufs, qui sont au nombre de deux cents pour chaque ponte, puis les recouvre de sable qu'elle nivelle avec tant de soin, qu'on n'aperçoit aucune trace de son travail.

Chaque caret fournit quatre livres d'écaille ; on enlève ce précieux épiderme en mettant le feu sous la carapace ; les écailles se soulèvent d'elles-mêmes, et dans cet état, on les détache sans peine avec la main. Pour travailler cette écaille brute, on la ramollit dans l'eau chaude, et après on la place dans des moules de fer échauffés par l'eau bouillante, et l'on peut l'étendre, la courber, la souder, lui donner toutes les formes. Les fragments, les rognures même de l'écaille, peuvent se fondre ensemble, et former une pièce continue ; c'est ce qu'on appelle l'écaille fondue. (Extrait des *Petites Lectures*.)

IV. L'ÉPÉE DE DAMOCLÈS.

Il y avait un roi nommé Denys, qui était riche et puissant. Parmi les seigneurs qui l'entouraient, s'en trouvait un nommé Damoclès. Il répétait du matin au soir que le roi Denys était le plus heureux des hommes. Le roi s'en impatientait, car il n'était pas de cet avis ; aussi un jour, apostrophant Damoclès : " Tu me crois donc bien heureux, lui dit-il, il faut que tu en juges par toi-même ; tu vas prendre ma place, et nous verrons si tu voudras la garder longtemps." Aussitôt dit, aussitôt fait. On met à Damoclès de riches habits, on l'installe dans les plus beaux appartements du palais, on lui donne des fêtes, et, le soir venu, on le fait asseoir à table, à la place du roi,

une couronne sur la tête, comme s'il était le roi lui-même. Jusqu'ici le poste lui paraît bon, et il n'a pas envie de le quitter ; aussi il regarde Denys d'un certain air qui veut dire : " Eh bien ! j'avais raison, je suis heureux, qu'en dites-vous ? " Le roi l'attendait là ; il attache ses regards au plafond, se met à sourire, et paraît à son tour lui répondre : " C'est possible, mais lève les yeux là-haut, et puis tu nous diras si ton bonheur est parfait. " Notre homme regarde, et que voit-il ? Une lourde épée suspendue juste au-dessus de sa tête et retenue par un crin de cheval. Ah ! pour le coup, il a tout de suite fini de dîner ; le vin n'est plus bon, les viandes n'ont plus de goût, il ne voit plus rien que le danger qui le menace.

Les grands, comme les petits, n'ont-ils pas tous des craintes, des malheurs, des périls, et la mort ne les menace-t-elle pas également ? Ce n'est pas la richesse qui donne le bonheur : c'est par le cœur qu'on est heureux, et le secret d'assurer autant que possible son bonheur, c'est de travailler chaque jour à diminuer ses besoins, plutôt qu'à augmenter ses richesses. (Extrait des *Petites Lectures*.)

J. O. C.

DIFFICULTÉS ORTHOGRAPHIQUES.

1.

(Attirer spécialement l'attention des élèves sur la signification des mots en italique.)

Le ciel mesure ses faveurs au mérite des hommes.

(TH. CORNEILLE.)

*Aux patriciens appartenait les emplois, les commandements, les dignités.

(BOSSUET.)

Il y a des aulx cultivés et des aulx sauvages.

(ACADÉMIE.)

L'eau se trouve dans la nature à trois états, solide, liquide, gazeuse.

(BEUDANT.)

L'autruche est un oiseau très haut des jambes.

(BUFFON.)

Je fus si fort surpris que j'en pensai tomber tout de mon haut.

(LA FONTAINE.)

L'éloquence n'est inspirée d'en haut que pour enflammer les hommes à la vertu.

(BOSSUET.)

Holà ! ho ! descendez que l'on ne vous le dise...

(LA FONTAINE.)

Oh ! que la nature est sèche, qu'elle est vide.
quand elle est expliquée par des sophistes !
(CHATEAUBRIAND.)

O mon fils ! adorez Dieu, et ne cherchez point
à le connaître.

(BARTHÉLEMY.)

...Je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
D'os et de chairs meurtris et trainés dans la fange
(RACINE.)

On appelle *aubain* tout étranger qui n'est pas
naturalisé dans le pays où il demeure.

L'*aubain* est une allure défectueuse.

(ACADÉMIE.)

Jamais alliance ne fut formée sous de meilleurs
et plus heureux *auspices*.

(A. DE MUSSET.)

Qu'un *hospice* s'élève au milieu des halliers.

(C. DELAVIGNE.)

Sous les coups réunis de l'âge et des *autans*,
Tombe du haut sapin la tête échevelée.

(BAOUR-LORMIAN.)

Ce long amas d'aïeux que vous diffamez tous
Sont *autant* de témoins qui parlent contre vous.

(BOITEAU.)

Dieu enseigne les princes, en leur donnant et
en leur *ôtant* leur puissance.

(BOSSUET.)

Chez les Hébreux, il y avait un *autel* des holo-
caustes, et un *autel* des parfums.

(ACADÉMIE.)

Dans son *hôtel* plus grand qu'il n'est commode,
Il occupe au premier un superbe local.

(C. DELAVIGNE.)

La beauté des créatures fait connaître celui
qui est l'*auteur* de tous les êtres.

(BUFFON.)

Il menace, il tremble ; il mêle des *hauteurs*
ridicules avec des bassesses indignes.

(FÉNELON.)

En vendanges, le *hotteur* gagne le double des
coupeurs.

(ACADÉMIE.)

Et toi, riant *automne*, accorde à nos désirs
Ce qu'on attend de toi, du repos, des plaisirs.

(SAINT-LAMBERT.)

Les *othonnes* connues jusqu'à ce jour appar-
tiennent presque toutes à l'Afrique centrale.

(BESCHERELLE.)

II.

La sagesse profane fait marcher les intérêts de
l'Etat *avant* ceux de l'Eglise.

(MASSILLON.)

L'*avent* a été plus long cette année-ci que
l'autre.

(ACADÉMIE.)

L'*aval* peut être fourni par acte séparé.

(TRÉVOUX.)

Le vent d'*aval* est pluvieux.

(TRÉVOUX.)

Il proposa d'établir un barrage en *aval* de la
ville assiégée.

(MÉRIMÉE.)

Il saisit la coupe, *avale* le breuvage qu'il
croyait mortel, et paraît satisfait.

(THIERS.)

Bah ! bah ! toutes ces menaces ne m'épouvan-
tent guère.

(ACADÉMIE.)

Henri II commença le premier de son royaume,
à porter des *bas* de soie.

(TRÉVOUX.)

Il y a des hauts et des *bas* dans l'esprit de cet
homme, dans sa conduite, dans son humeur, dans
ses ouvrages.

(ACADÉMIE.)

On mesure le grand poisson entre œil et *bal*.

(BESCHERELLE.)

J'ai un cheval de *bât* qui porte mon lit.

(MME DE SÉVIGNÉ.)

La réputation est un son qui *bat* l'air et qui
passe

(MASSILLON.)

Ce cheval a le poil noir ou *bai* marron.

(BUFFON.)

Il y avait je ne sais quoi de doux et de triste
dans le tableau présenté par cette croisée, dont
la *baie* encadrait bien ces deux figures.

(H. DE BALZAC.)

La *baie* de cette côte est très sûre.

(ACADÉMIE.)

Oh ! le fameux paquet que nous venons d'avoir
Le sort a bien donné la *baie* à mon espoir.

(MOLIÈRE.)

Qui me rendra mes *beys* aux flottantes pelisses,
Mes fiers timariots, turbulentes milices ?

(V. HUGO.)

Il vint lui signifier de rompre le *baïl*.

(MME DE SÉVIGNÉ.)

La *baille* est ordinairement faite d'un demi-
tonneau.

(BESCHELLE.)

Un échange

Où se prend et se *baille* un ange pour un ange.

(MALHERBE.)

Fi des salons où l'ennui qui se berce

Baille entouré d'un luxe éblouissant.

(BÉRANGER.)

Le grand monde est un *bal* masqué.

(MARMIER.)

Le jeu de la *balle* remonte à la plus haute anti-
quité, et faisait, chez les Grecs, partie de la gym-
nastique.

(POTEVIN.)

Le désbonheur, le ridicule glisse sur eux com-
me les *balles* de fusil (*glissent*) sur un sanglier,
sur un crocodile.

(CHAMFORT.)

Il faudra passer le *balai* dans cette chambre.

(ACADÉMIE.)

Vous avez là, dit-il, un beau rubis : est-il
balais ?

(LA BRUYÈRE.)

Je me suis arrêté quelquefois avec plaisir à
voir des moucheron, après la pluie, danser en
rond des espèces de *ballets*.

(BERNARDIN DE SAINT-PIERRE.)

Tu *balais* (ou balayes), tu essuies, tu nettoies
partout ce matin : oublies-tu que tu as des va-
lets ?

J. O. C.

Phrases à corriger.

1. Tous les peuples ont eu des lieux consacrés, où ils se sont fait un devoir de se rendre à certaines époques commémoratives, pour se pénétrer plus vivement des bienfaits de la Divinité, en visitant les sites qu'ils ont cru sanctifiés par sa présence ou par ses miracles.

2. La vérité est que, malgré sa vive affection pour son mari, on ne peut pas dire que la comtesse se soit laissée mourir.

3. Encore une fois, messieurs, je vous remercie de vos paroles bienveillantes dont je me rappellerai toujours.

4. Notre population augmentant naturellement dans la proportion de 3.40 à 3.50 par an, elle devrait s'élever à environ un million huit cent mille.....

5. Le R. P. Huguet fait de Napoléon un portrait de maître que je ne puis résister au désir de le reproduire.

6. On se sert aussi du tiret pour marquer l'incohérence de deux mots qui expriment des idées qui semblent s'exclure.

7. Il (Napoléon Ier) signa son abdication dans la même chambre et à la même place qu'il avait outragé le successeur de S. Pierre.

8. Quand il passe dans la rue, M.... vous produit (*fait*) l'effet de quelqu'un qui court après une idée qu'il a laissée s'échapper, tant il paraît ne rien voir, ne rien entendre.

9. Un jour, du haut de la gloire, nous verrons que nos meilleurs moments, ici-bas, auront été ceux que la croix de Jésus aura marqué de son empreinte.

10. Je te reviens, chère amie, l'âme et le cœur inondés de la douce joie que m'a laissée cette journée.

11. Et voilà pourquoi, aux heures où la nature est, toute entière dans le calme, ce peuplier ne cesse de gémir et de trembler de toutes ses feuilles.

12. Nous sommes nés sur une terre que nos ancêtres ont acquis par le sang et par l'épée.

Corrections.

1. qu'ils ont *crus* sanctifiés.....
2. se soit *laissée* mourir.
3. *que* je me rappellerai toujours.
4. Notre population....., devrait (retrancher *elle* devant ce verbe).....
5. au désir de reproduire.

6. de deux mots *exprimant* des idées

7. où il avait outragé.....

8. qu'il a *laissée* s'échapper.....

9. aura *marqués* de son empreinte.

10. ... que m'a *laissée* cette journée.

11. *tout* entière.....

12. ont *acquise*.....

J.O.C.

PROBLÈMES DIVERS.

I. Il faut une chopine de peinture pour couvrir 4 verges carrées ; combien en faudra-t-il pour couvrir un mur qui a 728 verges carrées ?

Réponse : 182 chopines.

Solution :

$$\frac{728}{4} = 182, \text{ nombre de chopines demandé.}$$

II. Trois pièces de terre d'une surface égale, acquises à raison de \$45 les 5 arpents, ont été payées \$2133 ; combien chaque pièce contient-elle d'arpents ?

Réponse : 79 arpents.

Solution :

$$\frac{\$45}{5} = \$9, \text{ valeur d'un arpent.}$$

$$\frac{\$2133}{\$9} = 237 \text{ arpents, contenance des 3 pièces.}$$

$$\frac{237}{3} = 79 \text{ arpents, contenance d'une pièce.}$$

III. Un marchand voudrait échanger 37 verges de drap, qu'il estime à \$3.00 la verge, contre de la toile à 60 centins la verge ; combien doit-il recevoir de verges de toile ?

Réponse : 185 verges.

Solution :

$$\$3.00 \times 37 = \$111.00, \text{ valeur totale du drap.}$$

$$\frac{\$111.00}{\$0.60} = 185, \text{ nombre de verges demandé.}$$

IV. Un cultivateur a acheté 4 pièces de terre pour \$1722, à raison de \$7 l'acre. La première contient 39 acres; la deuxième 45 acres; la troisième 73 acres; combien d'acres contient la quatrième?

Réponse : 89 acres.

Solution :

$$\frac{\$1722}{\$7} = 246, \text{ nombre d'acres achetés.}$$

$39 + 45 + 73 = 157$ acres, contenance des trois premières pièces.

$246 - 157 = 89$ acres, contenance de la quatrième pièce.

V. Cinq associés ont acheté 325 quintaux de sucre à \$28 le quintal, plus 275 quintaux de café à \$60; ils ont déjà payé une somme de \$10925; on demande 1o la somme qui reste due; 2o la part que chacun des associés a encore à payer.

Réponse : 1o \$14675; 2o \$2935.

Solution :

$\$28 \times 325 = \9100 , prix des 325 qtx de sucre.

$\$60 \times 275 = \16500 prix des 275 qtx de café.

$\$9100 + \$16500 = 25600$, ce qu'ont coûté ensemble le sucre et le café.

$\$25600 - \$10925 = \$14675$, somme encore due.

$$\frac{\$14675}{5} = \$2935, \text{ part que chacun des associés a encore à payer.}$$

VI. Un régiment a mis trois semaines pour faire 576 milles; combien a-t-il fait de milles par semaine et par jour, sachant qu'il se reposait le dimanche?

Réponse : 192 et 32 milles.

Solution :

$$\frac{576}{3} = 192, \text{ milles que le régiment a faits par semaine.}$$

$$\frac{576}{18} = 32, \text{ milles que le régiment a faits par jour.}$$

VII. Une ménagère a acheté de la toile à 20, 40, et 60 centins la verge; elle en a pris autant de l'une que de l'autre, et a donné \$34.80; combien a-t-elle eu de verges de chaque qualité?

Réponse : 29 verges.

Solution :

$$\frac{\$34.80}{\$1.20} = 29, \text{ nombre de verges demandé.}$$

VIII. On plante une vigne à raison d'un cep par verge carrée; combien en plantera-t-on dans un terrain qui a 258 verges de long sur 49 de large?

Réponse : 12642 ceps.

Solution :

$258 \times 49 = 12642$, nombre de ceps demandé.

IX. Une voile à voile à coûté 40 centins la verge carrée; combien coûterait une voile qui aurait 17 verges de hauteur sur 21 de largeur?

Réponse : \$142.80.

Solution :

$17 \times 21 = 357$ verges carrées, étendue de la voile.

$357 \times .40 = \$142.80$, ce qu'elle coûterait.

X. Un marchand a vendu \$34.20 9 verges de drap qui lui avaient coûté \$28.80; combien a-t-il gagné par verge?

Réponse : \$0.60.

Solution :

$\$34.20 - \$28.80 = \$5.40$, ce qu'il a gagné sur le tout.

$$\frac{\$5.40}{9} = \$0.60, \text{ ce qu'il a gagné par verge.}$$

XI. Un fumeur a dépensé \$76.80 de tabac en huit ans. A combien s'élève par année sa dépense en tabac ?

Réponse : \$9.60.

Solution :

$$\frac{\$76.80}{8} = \$9.60, \text{ dépense par}$$

année.

XII. On plante des arbres à 6 verges de distance sur une route qui a 51420 verges de longueur ; combien faudra-t-il d'arbres ?

Réponse : 8570 arbres.

Solution :

$$\frac{51420}{6} = 8570, \text{ nombre d'ar-}$$

bres demandé.

XIII. Le tapis qui couvre une galerie a 270 verges carrées ; la largeur de la galerie est de 6 verges : quelle est sa longueur ?

Réponse : 45 verges.

Solution :

$$\frac{270}{6} = 45 \text{ verges, longueur}$$

de la galerie.

J. O. C.

TRIBUNE LIBRE.

POÉSIE.

A MA FILLE " MARIE-LOUISE "

A l'occasion de sa première communion qui a eu lieu à l'Académie Saint-Denis, le 27 mai 1883.

I.

Tu vas donc recevoir pour la première fois
L'honneur de t'approcher de la table sacrée :
Tu touches frémissante à la coupe où tu bois,
Car du sang de ton Dieu ton âme est altérée.

II.

Ta lèvre va presser les lèvres de l'Époux,
Ton cœur s'ouvre déjà pour devenir son temple.
Pour dire ton amour tu te mets à genoux :
Saisis de ton respect, nous suivons ton exemple.

III.

Te voilà prosternée au pied du saint autel,
Absorbée en toi-même, à ton Dieu tout entière ;
Tu ne le cherches plus sous les voûtes du ciel,
Fermant les yeux en toi, tu trouves sa lumière.

IV.

Tu peux l'ouvrir à lui, lui parler cœur à cœur :
Plus tu demanderas, plus tu sauras lui plaire ;
Vois en lui ton ami, ton père, ton Sauveur,
Qui te presse en ses bras, sourit à ta prière.

V.

Que vas-tu, dis-le moi, lui demander d'abord ?
Vas-tu lui demander de te faire une fête
De ta vie à venir ? de te donner de l'or,
Des bijoux, des plaisirs, une santé parfaite ?

VI.

Non, je te connais mieux, tu sais trop bien aimer,
Pour ne pas demander, par l'amour qu'il t'inspire,
Une part des malheurs qu'il aime à soulager
Pour lesquels il a subi son divin martyre.

VII.

S'il te donne de l'or, fais-en la charité ;
Des plaisirs, reçois-les plutôt comme une épreuve :
Garde-toi bien surtout d'en tirer vanité,
Car de l'amour de Dieu la souffrance est la preuve

VIII.

Mais tu demanderas, cela ne l'oublie pas,
Qu'il rende à la santé ta bonne et tendre mère
Pour qu'elle puisse encor longtemps suivre tes pas,
Et seconder du cœur les travaux de ton père.

A. N. MONTPETIT.

Montréal, 26 mai 1883.

LECTURE POUR TOUS.

Quelques faits historiques.

Le premier navire construit dans les Etats du Sud a été *La Gavarra*, construit dans la Caroline du Sud par Lucas Vasquez de Ayllon, en 1526. Le premier navire construit sur les lacs, a été construit près de Niagara par Robert Cavalier de la Salle, en 1679 et a été béni par un prêtre catholique. Le père franciscain Joseph de la Roche d'Allion, qui habitait Niagara en 1629 a le premier découvert l'existence du pétrole. Les sources minérales de Salina, N. Y., ont été découvertes par le père Jésuite, Le Moyne en 1654. Le cuivre du lac Supérieur a été travaillé pour la première fois par un autre Jésuite le frère Giles Mazier vers 1675. Ce même religieux y a aussi découvert de l'argent. Les Pères Jésuites

ont été les premiers à cultiver le blé dans l'Illinois et la canne à sucre dans la Louisiane. Le père Jésuite Lafiteau a le premier découvert l'affinité du ginseng américain avec le ginseng chinois, et a établi un nouveau commerce avec la Chine. Les premières cérémonies religieuses célébrées dans le Maine, le Vermont, le Maryland, la Virginie, la Caroline du Sud, la Georgie, la Floride, l'Alabama, le Mississippi, la Louisiane, le Texas, l'Ohio, l'Indiana, le Michigan, l'Illinois, le Wisconsin, l'Iowa, le Minnesota, le Missouri, le Nouveau Mexique, l'Oregon, la Californie, l'Arizona, ont été célébrées par des prêtres catholiques.—
Irish American Almanach.

Les tombeaux des Apôtres.

Les autorités catholiques sont d'opinion que les corps des Apôtres reposent dans les localités suivantes : Pierre, Philippe, Jacques le Mineur, Jude, Barthélemy, Mathias et Simon sont à Rome ; trois sont dans l'ancien royaume de Naples : Mathieu, à Salerne ; André, à Amalli et Thomas à Ornaud. Jacques le Majeur est à St-Jacques de Composelle en Espagne. On ignore où se trouve le corps de St Jean l'Évangéliste.

Saint Marc et saint Luc sont, le premier, à Venise, et le second à Padoue. On croit que le corps de saint Paul est en Italie, mais on n'a pas de renseignements positifs. Saint Pierre est dans la grande basilique qui porte son nom ; saint Jacques le Mineur et saint Philippe sont dans l'église des Saints Apôtres ; saint Barthélemy est dans l'église placée sous son vocable, dans une île du Tibre, et saint Mathias est sous le grand autel de l'église de Ste Marie-Majeure.

Quelques traits.

Tandis que le maréchal de Luxembourg était au lit de mort, quelqu'un crut devoir lui rappeler ses anciennes victoires. " Ah ! monsieur, lui répondit le maréchal, un verre d'eau donné au nom de Dieu est bien plus précieux en ce moment que le gain de plusieurs batailles."

— " Je suis bien content de la manière dont tu as conservé mes bois, disait le

propriétaire d'une forêt à son garde.— Ah ! monsieur, lui répondit celui-ci, ce n'est pas à moi que vous en devez obligation, c'est à M. le curé : ce qu'il dit dans ses prônes garde mieux que tout ce que je puis faire ici."

— Les chirurgiens se préparaient à extirper un cancer qui depuis longtemps rongait la poitrine de S. Joseph de Léonissa. Quelqu'un des assistants, craignant que la douleur ne lui fit faire quelque mouvement qui empêchât le succès de l'opération, proposa de le lier ; mais le saint montra le crucifix qu'il tenait à la main : " Voilà, dit-il, le plus fort de tous les liens ; il me tiendra immobile beaucoup mieux que toutes les cordes."

VARIÉTÉS.

NOS BOIS ET FORÊTS.—D'après le dernier recensement, le commerce de bois s'est développé considérablement durant la dernière décade. Dans les quatre anciennes provinces, ce commerce a produit :

	1871	1881
Pin blanc carré, pied car.	24,236,821	17,358,245
" rouge "	1,954,372	2,571,328
Chêne "	3,302,643	5,734,042
Épinette rouge "	5,695,963	4,585,563
Merisier, érable "	1,989,357	4,294,926
Hêtre "	1,832,654	3,092,224
Noyer "	220,570	808,250
Espèce de noyer "	147,827	386,429
Autre bois "	29,290,264	47,045,450

Les seules classes de bois dont la production a diminué sont le pin blanc et l'épinette rouge ; cette diminution se fait particulièrement sentir dans la province de Québec, où il y a eu 8,876,060 pieds de pin en 1871 contre 4,840,462 pieds en 1881, et 3,994,878 pieds d'épinette rouge en 1871 contre 2,707,745 pieds en 1881.

Dans la province d'Ontario, la production du bois a beaucoup augmenté durant la dernière décade, à l'exception du pin blanc. La proportion de cette province est beaucoup plus considérable que celle des autres provinces. Le chiffre de la production d'Ontario a été en 1881 de 12,262,570 pieds de pin blanc, 5,448,263 pieds de chêne, 2,925,382 pieds de hêtre, 741,431 pieds de noyer et 26,200,058 pieds d'autre bois.

La province de Québec est à la tête des

autres provinces pour la production de l'épinette rouge, du merisier et de l'érable.

Dans les nouvelles provinces, nous constatons que la Colombie Anglaise a suivi une marche progressive en produisant 23,348,500 pieds de pin blanc, tandis que l'île du Prince-Edouard n'en a produit que 787,851 pieds, Manitoba 622,059 pieds, et les Territoires 54,806 pieds.

Dans les quatre anciennes provinces, la coupe des billots, etc., a été comme suit :

	1871	1881
Billots de pin.....	12,416,408	21,501,128
Autres billots.....	9,314,557	23,055,706
Mats et vergues.....	124,635	191,078
Ecorce (cordes).....	162,521	398,239
Bois de chauffage (cordes)	8,713,083	10,493,155

La production du bois de chauffage a peu augmenté ; cela démontre bien clairement que la consommation du bois a à peu près atteint ses limites. Il est remplacé maintenant par le charbon, qui est plus économique dans les villes.

Nombre des aeres de terres possédées par la population du Canada et leur condition.

	1871	1881
Acres occupés.....	31,040,401	41,091,788
“ défrichés.....	17,335,818	20,838,316
“ en culture.....	11,820,358	14,309,938
“ en pâturage.....	5,240,786	6,135,639
Jardins et potagers.....	274,674	392,739

Cet état démontre une augmentation de 5,045,388 acres achetées du gouvernement, de 3,500,000 défrichés et de 2,489,580 acres en culture. Ces chiffres indiquent une moyenne d'augmentation de 15 par cent.

— Il a pris fantaisie à un journal français de calculer la puissance coloniale de l'Angleterre.

La superficie totale des possessions britanniques est 7,917,000 milles carrés, soit le double de celle de l'Europe entière.

L'Inde à elle seule compte 900,000 milles ; le Cap avec Natal et ses dépendances, en compte 222,000, et le Canada embrasse dans ses immenses territoires 3 millions de milles. Quant à la population de ce vaste empire, elle s'élève à 218 millions d'habitants, sur lesquels 200 millions peuplent la presque île hindoue.

Le commerce de l'Angleterre avec ses colonies va grandissant chaque année. Les exportations ont monté en 1831 à la

somme de 79 millions de livres sterling, tandis que les importations des colonies dans la métropole atteignaient 91,500,000 livres.

Le mouvement maritime est naturellement en rapport avec l'activité commerciale. Ainsi, on estime à 63 millions de tonneaux pour 1881 la charge de tous les navires qui sont entrés dans les divers ports d'outre-mer relevant de la Grande-Bretagne, ou qui en sont sortis.

— Quelques chiffres fournis par les derniers recensements de la population des principales capitales de l'Europe.

Londres a 3,832,440 habitants ; Paris, 2,225,910 ; Berlin, 1,222,500 et Vienne, 1,103,110.

Ces quatre villes ayant un total de 8,283,960 âmes, ont ainsi une population presque égale à celle de toute l'Asie centrale (8,519,000).

Londres, à lui seul, a plus d'habitants que toute la Saxe (2,972,700), que toute la Suisse (2,846,000).

Paris est plus peuplée que toute la Tunisie (2,100,000), que toute la Bulgarie (1,998,980), que toute la Grèce (1,479,425), etc.

PENSÉES DIVERSES.

La vie, qui est courte pour les heureux, longue pour les malheureux.

[LOCHEM.]

Le bonheur ne se trouve ni dans l'opulence, ni dans la grandeur, ni dans l'amour, ni dans les plaisirs ; une bonne conscience seule le donne.

[IDEM.]

Jouis en paix de ce que le sort t'a départi, et n'envie rien aux autres.

[IDEM.]

Les grandes pensées viennent du cœur.

[VAUVENARGUES.]

Nous querellons les malheureux pour nous dispenser de les plaindre.

[IDEM.]

La servitude avilit l'homme au point de s'en faire aimer.

[IDEM.]

La magnanimité ne doit pas compte à la prudence de ses motifs.

[IDEM.]

La santé n'est qu'un nom, la vie n'est qu'un songe, la gloire n'est qu'une apparence, les grâces et les plaisirs ne sont qu'un dangereux amusement.

[BOSSUET.]

L'adresse séduit, l'enthousiasme fait des prosélytes, la candeur donne des amis.

[DE LÉVIS.]

Rien n'est si aisé et si commun que de calomnier à demi-mot, et rien n'est si difficile que de repousser cette espèce de calomnie.

[LA HARPE.]

Souvent les grands hommes meurent trop tard pour leur gloire.

L'homme arrive au tombeau, trainant la longue chaîne de ses espérances trompées.

[BOSSUET.]

Les esprits condamnent d'ordinaire tout ce qui passe leur portée.

On peut être plus fin qu'un autre, mais non pas plus fin que tous les autres.

Nous aurions souvent honte de nos plus belles actions, si le monde voyait les motifs qui les produisent.

Il est de l'essence de Dieu que sa justice soit infinie aussi bien que sa miséricorde. Cependant sa justice et sa sévérité envers les réprouvés est encore moins étonnante que sa miséricorde envers les élus.

[PASCAL.]

Dieu veut qu'il y ait dans la vie des temps difficiles à passer ; il faut tâcher de réparer par la soumission à ses volontés, la sensibilité trop grande que l'on a pour tout ce qui n'est pas lui.

[MME DE SÉVIGNÉ.]

La religion est admirable dans l'ingénieuse fécondité des leçons qu'elle donne aux hommes.

[LEFRANC.]

L'homme est bien fort quand Dieu est à côté de lui pour le soutenir. Notre faiblesse ne vient que de ce que nous comptons trop sur nous. Demeurons unis à Dieu, et nous deviendrons invincibles.

[S. THOMAS.]

On dit souvent à Dieu : Seigneur, ayez pitié de mon âme ; mais Dieu pourrait nous répondre : Ayez-en pitié vous-mêmes.

[BOURDALOUE.]

La gloire n'est due qu'à un cœur qui sait souffrir la peine et fouler aux pieds les plaisirs.

[OZANAM.]

La santé de l'âme n'est pas plus assurée que celle du corps, et quoique l'on paraisse éloigné des passions, on n'est pas moins en danger de s'y laisser emporter, que de tomber malade quand on se porte bien.

[LA ROCHEFOUCAULD.]

Feuilleton du "Journal de l'Instruction publique."

ZACHARIE LE MAITRE D'ECOLE

DEUXIÈME PARTIE

AURORE

VI

— Notre bonheur ! répéta machinalement Zacharie.

— Ah ! je sens bien, là, dans le fond de mon cœur, que ma tendresse est de plus en plus vive et sainte. Chaque épreuve me semble un anneau de cette chaîne nous liant l'un à l'autre à jamais ! Je ne veux pas savoir si quelqu'un a mal jugé ma façon de penser et d'agir, je ne veux jamais croire que tu aurais prêté l'oreille à une parole offensante pour ta femme... ; mais ta froideur m'opresse, m'étouffe, me tue... Dis-moi franchement quels défauts tu me reproches, je m'en corrigerai ; apprends-moi ce qui t'a déplu dans ma conduite, et d'avance je t'en demande pardon..."

Angélus leva les yeux vers son mari ; elle vit son visage bouleversé, ses paupières humides, et posant sa tête sur son épaule, elle-même pleura.

Oui, tous deux pleurèrent, lui d'avoir pu la reconnaître encore, elle de trouver enfin la récompense de sa patiente douceur. De temps en temps, ils se pressaient les mains en silence et à mesure que coulaient leurs larmes, leurs poitrines se dégonflaient, le calme redescendait dans leur esprit, et l'espérance renaissait en eux.

Quand Zacharie se leva, tenant sa femme sur sa poitrine, il lui dit avec énergie :

"Le malheur peut venir maintenant, je serai fort.

— Nous serons résignés," dit Angélus. En ce moment un cri rauque parvint jusqu'à eux, avec un sanglot d'Antoine.

Le père et la mère se précipitèrent dans la salle, et demeurèrent pleins de surprise et d'effroi, en voyant Tiphaine cramponnée au dossier de son fauteuil, multiplier de vains efforts pour atteindre un objet placé sur la cheminée. Angélus lui en présenta vainement plusieurs, l'angoisse de la paralysée grandissait en ne

se voyant pas comprise ; enfin la jeune femme lui tendit une fiole renfermant une potion calmante, et les yeux de Tiphaine brillèrent : elle tenait ce qu'elle voulait. Avec une peine inouïe, elle s'approcha du berceau de Marie-Patience, et Zacharie vit avec stupéfaction que le visage de l'enfant paraissait convulsé. Tiphaine, s'en étant aperçue pendant son absence, avait essayé d'apporter quelque soulagement à la petite fille.

Zacharie fit boire une cuillerée de la potion à l'enfant et Angéus la prit dans ses bras en disant :

“Voilà la seconde fois que je lui vois un spasme semblable, nous consulterons le docteur, Zacharie.”

Le soir même le médecin entra dans la maison d'école, où sa présence était devenue doublement indispensable. Le violent effort fait par Tiphaine augmenta de beaucoup son mal ; elle fut le soir en proie à une terrible crise, et deux jours après il ne restait plus guère de vivant dans le corps rigide étendu sur le grand lit que les yeux gris de la Tiphaine. Aucun mouvement des mains ne lui était plus possible, et, ses jambes lui refusant tout service, elle était condamnée à l'immobilité de la mort.

Si cette aggravation de chagrin fût arrivée avant la tendre et muette réconciliation de Zacharie et de sa femme, peut-être le maître d'école aurait-il mal supporté le fardeau qui tombait sur ses épaules ; mais Angéus était là, debout et vaillante, allant du lit de la vieille femme au berceau de l'enfant, redevenue souriante.

L'abbé Kervot vint voir le jeune ménage. Quand il apprit que, pour la première fois, Tiphaine avait donné un signe de sensibilité, il se contenta de dire :

“La goutte d'eau creuse le rocher ; le feu jaillit de la pierre, et les larmes tombent des yeux desséchés !”

Certes, le travail journalier de la maison devient lourd pour Angéus ; n'importe ! elle va, range, gouverne avec un mot, un sourire. Antoine essaie de l'aider déjà, et s'il n'est utile à rien, il l'encourage en la suivant pas à pas d'une chambre à l'autre, car Antoine aime passionnément sa mère et se montre jaloux des témoignages de sa tendresse.

Angéus, en dépit d'elle-même, ressent pour Marie-Patience une sorte de préférence. La petite fille est si jolie, ses

grands yeux bleus sont si profonds et si doux que sa mère la contemplerait pendant de longues heures, si le soin de sa maison ne la réclamait. Zacharie se défend à peine d'une impression semblable. Antoine rôde sans cesse autour du berceau, et quand le père et la mère déposent un baiser sur le front de Marie-Patience, le petit se dresse sur ses pieds et tend son visage en disant :

“Et moi ?”

Quelquefois, voyant sa fille si belle d'une beauté rayonnante, surnaturelle, et gardant un reflet d'en haut, Zacharie se demande si elle est destinée à vivre. Les êtres qui doivent passer peu de jours sur la terre naissent avec le sceau de la mort sur le front. Il faut se hâter de les admirer, de les aimer. Blancs oiseaux, ils se posent près de nous pour s'envoler vite vers les demeures où nos regrets ne nous obtiennent pas de les suivre.

Cependant l'hiver entier se passa. Marie-Patience ouvrait de plus en plus grands ses yeux bleus, et ses gestes mignons de caresses et de grâce enchantaient Zacharie et sa femme, qui, pour réjouir un peu la valétudinaire, tenaient souvent près d'elle la petite fille dans leurs bras.

Mais un jour Marie-Patience fut reprise d'un de ces spasmes qui avaient effrayé Tiphaine. Ses traits se contractèrent, ses bras se tordirent, elle resta inanimée sur les genoux de sa mère au désespoir.

Zacharie courut à Josselin chercher le docteur. En voyant la petite fille, il hocha la tête :

“Je vais écrire une ordonnance, dit-il ; mais je ne puis répondre de votre enfant...”

— Qu'a-t-elle donc ? demanda Angéus.

— Des convulsions,” dit le docteur en baissant la voix.

Cependant le corps glacé se ranima dans les bras de la mère épouvantée, les membres se détendirent, le sang remonta au visage, les yeux se rouvrirent, ces grands yeux bleus qui faisaient la joie d'Angéus. A partir de cet accès, la mère ne goûta plus un seul instant de repos. Tout lui devint indifférent hors sa fille. Zacharie ne s'en étonnait pas, ne s'en plaignait pas. N'était-il pas naturel que cette dernière venue fût la plus choyée ?

La paralytique, à qui la parole était retirée, avait entendu l'arrêt du médecin, et le regard qu'alors elle jeta sur Angéus fut tel que la jeune femme rapprocha

le berceau de Tiphaine. Et à quelque heure que l'on vint près de l'enfant, on put voir les yeux gris brillants de l'aïeule fixés sur le petit être avec une anxiété terrible.

Une nuit Angélus s'éveilla au cri de sa fille. Zacharie et sa femme furent debout en un instant.

Hélas ! les mêmes symptômes de cette horrible mal contre lequel restent impuissantes la science et les mères se reproduisirent avec un redoublement de force. C'était au commencement du printemps, les nuits étaient froides. On alluma le feu ; la mère serrait sur son sein le corps immobile, essayant de le réchauffer sous ses baisers ardents. Ni la flamme du foyer ni les brûlantes caresses ne purent la ranimer.

Les époux ne se parlaient pas ; tous deux penchés sur leur fille regardaient front contre front, les cœurs pénétrés d'une même angoisse.

" Oh ! s'écrie enfin Angélus, les hommes sont impuissants ; nous sommes de pauvres créatures, mais le Seigneur est le maître de la vie et de la mort. Il peut nous laisser notre enfant, la guérir ; il pourrait même la ressusciter si elle était morte. Oh ! prions, Zacharie, prions. Moi je ne pourrais parler à Dieu à cette heure, je ne sais que pleurer, mais je m'unirai du cœur à tes paroles et Dieu comprend toujours les mères, lui qui vit pleurer la sienne ! "

Le maître d'école prit sur le dressoir son livre d'Heures et l'ouvrit. Il commença à lire des prières. Angélus l'interrompit vivement.

" Je t'ai prié de parler à Dieu et de lui parler de notre enfant ; ferme le livre, il me semble que le Seigneur entendra mieux si tu fais déborder ton cœur. "

Le pauvre Zacharie ferma le livre, et au milieu de ses larmes il répéta :

" Laissez-nous cette enfant ! Vous avez assez d'anges au ciel, et nous tenons à cette petite créature autant qu'à notre vie ! Laissez-la nous, elle apprendra à vous servir, à vous honorer, à vous aimer. Laissez-la nous, mon Dieu ! si jamais nous avons mérité une récompense de votre bonté céleste pour le bien que nous avons essayé de faire ! Vous avez dit : Priez et il vous sera accordé ; nous prions, et votre parole invoquée par nous ne le sera pas en vain. Notre fille, Seigneur ! gardez-nous notre fille ! "

Un mouvement de l'enfant donna un rayon d'espoir aux parents éperdus ; mais soudain tout le petit corps fut agité par un frisson ; un soupir, moins qu'un soupir, un soufïe passa entre les lèvres bleuies, et ce fut tout...

L'âme venait de s'envoler, Angélus pressait dans ses bras un cadavre.

Elle le comprit, avec son instinct de mère. Le visage de Marie-Patience reprit sa sérénité, le calme de la mort apaisa les traits torturés par l'agonie. Angélus se leva affolée, porta le cadavre sur son lit, et tomba à genoux, le front sur les couvertures, les mains cramponnées au corps de l'enfant.

Zacharie restait debout, anéanti par la douleur.

La lueur de la résine vacilla, puis s'éteignit.

Dans cette vaste chambre l'on n'entendit d'autre bruit que des sanglots. Angélus parlait à l'enfant morte, ou bien, s'adressant à Dieu, lui reprochait de ne point l'avoir exaucée, et faisait appel à la vérité de ses promesses. Son désespoir atteignait la folie, car il arrivait presque au blasphème. Son malheureux mari tenta de l'apaiser ; elle lui répondit qu'il n'aimait pas leur fille autant qu'elle-même, puisqu'il souffrait moins de sa perte.

Elle cessa de ce plaindre, et l'engourdissement de la douleur la saisit comme aurait fait la mort.

Alors elle eut un songe.

Elle crut rouler dans un abîme de désespoir sans fond. Les ténèbres environnaient son âme, des brouillards enveloppaient son corps. Son être se perdait dans une sorte de néant, et il lui sembla que, tombée dans un gouffre, elle sentait passer sur elle les vagues amères d'un océan de larmes...

Tout à coup, dans cette nuit opaque, palpable en quelque sorte, on distingua une sorte d'éclaircie : à peine le crépuscule du matin succédant aux épaisses ténèbres ; la teinte grisâtre se teinta légèrement, comme l'eau transparente reflétant le ciel : ce n'était pas l'azur encore, mais c'était déjà la lumière...

Et au centre de cette lumière brilla une clarté blanche, rayonnante, qui lentement s'approcha comme ferait une étoile descendant vers la terre. Si la transparence peut avoir une forme, si la lumière peut devenir un corps, Angélus vit, oui, vit de ses yeux de mère au dé-

sespoir et de chrétienne aux abois une figure connue se dégager de cette lumière, ou plutôt l'absorber ; elle vit s'étendre deux mains diaphanes marquées d'une large tache rouge à la paume ; une robe de pourpre descendit sur deux pieds saignants, et la vision s'approcha, s'approcha jusqu'à effleurer l'enfant morte.

Soudain la lumière de l'apparition surnaturelle se refléta sur le petit visage glacé ; un doigt divin rendit l'étincelle au regard, le sourire aux lèvres, et l'enfant tendit les bras.

Angélus crut qu'elle pouvait la serrer sur sa poitrine ; mais l'enfant regardait la vision et ne voyait plus sa mère.

"Reste ! reste !" criait Angélus dans les palpitations de son cœur brisé.

L'enfant se souleva ; la vision céleste le prit et l'appuya sur son cœur.

Angélus voulut se plaindre, se révolter ; mais le regard de l'ange bercé dans les bras du Christ lui répandit dans l'âme un apaisement soudain. Elle entendit une voix murmurer :

"Femme de peu de foi !"

Puis les rayons d'or, les nappes de lumière, les flots de clarté voilèrent à ses yeux l'enfant et son guide céleste...

Angélus revint à elle.

Une blafarde clarté remplissait la chambre. Zacharie, assis dans le grand fauteuil près de l'âtre, pleurait encore la tête dans ses mains. Angélus se leva, fléchissante, brisée ; elle alla jusqu'à son mari et, croisant les bras sur son épaule :

"Oui, dit-elle, mieux vaut adorer la volonté du Seigneur que la maudire. Hier j'ai désespéré, j'essaie de me résigner aujourd'hui."

Zacharie pressa sa femme sur son cœur et tous deux pleurèrent, et, confondant leurs larmes, ils sentirent le poids de leur douleur s'alléger. Ils avaient à cette heure d'épreuve la certitude de s'aimer plus que jamais. Ils comprenaient, dans cette douleur amère, que le lien du mariage n'est pas seulement cher durant les jours heureux, qu'il devient sacré dans les phases douloureuses de l'existence. Tout ce qu'endurait Angélus trouvait un écho dans l'âme de Zacharie. Ils n'étaient pas deux êtres, mais un seul être frémissant dans sa chair d'un même déchirement, un seul cœur brisé par une douleur unique.

Quand ils revinrent de leur douloureuse absorption, quand fut achevée la

confiance de leurs âmes, le soleil matinal jetait ses gerbes d'or sur le berceau du petit Antoine.

"Mère ! dit-il, mère ?"

Angélus courut à lui, le couvrit de larmes et de baisers, et le porta demi-nu dans les bras de son mari.

Lorsque Angélus entra dans la chambre de Tiphaine, l'abattement des traits de la bru apprit à la paralytique la mort de l'enfant. L'impression d'un désir passionné brilla dans son regard, et ce regard intraduisible pour tout autre, Angélus le comprit.

"Oui, dit-elle, le Seigneur l'a prise, mais vous la verrez une fois encore, vous la verrez..."

Les paupières de Tiphaine s'abaissèrent pour remercier.

L'heure de la classe arrivant, Angélus sortit et se tint sur le seuil de la porte.

"Mes enfants, dit-elle aux écoliers, allez chercher des fleurs, beaucoup de fleurs : le bon Dieu a rappelé notre ange."

Les têtes rieuses se penchèrent, les joues roses pâlirent et les enfants s'éloignèrent sans bruit.

"Ah ! dit Angélus, je ne veux pas que ma belle petite fille soit enfermée entre quatre planches de sapin. Fleur du paradis, elle sera ensevelie sous les fleurs."

Elle mit à l'enfant ses beaux langes, son bonnet de baptême, lui passa un chapellet au cou, disposa une immense corbeille de mousse et y plaça Marie-Patience qui semblait s'endormir.

Les écoliers tressèrent quatre guirlandes de primevères, de violettes, d'alléluias, puis on fixa ces quatre cordons au cercueil d'osier, et, comme le pur calice d'un lis blanc, le visage de l'enfant ressortait au milieu d'une pluie de violettes des bois.

Angélus souleva la petite fille jusqu'au lit de Tiphaine, et deux larmes, deux grosses larmes roulèrent sur les joues de la paralytique, dont l'âme rebelle s'était enfin fondue au feu de l'amour.

A travers les chemins fleuris s'en alla le cortège ; les cordons de verdure ondu-laient ; les enfants, pensifs, se demandaient ce que signifiait ce mystère d'une petite créature qui paraissait dormir et que l'on allait coucher sous la terre glacée.

Au moment où l'on entra dans le champ du repos, un tourbillon de ces pe

tites mouches du printemps appelées éphémères monta, descendit, tourbillonna dans un rayon de soleil.

Elles avaient à vivre une journée, une seule, puis elles disparaîtraient après avoir rempli le mandat de joie, de vitalité, de production, pour lequel elles furent créées.

De ce que leur apparition est si rapide qu'elle leur a valu le nom d'éphémères, en résulte-t-il qu'elles soient inutiles ?

Non pas ! Elles ont affirmé le printemps annoncé par les hirondelles : elles ont occupé leur place dans l'œuvre magnifique des six jours. Sans doute dans les secrets de son éternelle sagesse, il est des enfants que Dieu destine à vivre un aussi court espace. Ne demandons pas pourquoi le Seigneur les met dans les bras de leur mère pour les reprendre aussitôt. Que savons-nous si cette âme blanche que rien n'a ternie ne sera pas la seule qui nous accueillera plus tard au ciel ? Elle s'en va dans les aubes de sa candeur virginale, elle nous aimera d'en haut et veillera sur nous. Non, l'enfant n'est jamais en vain donné à la famille. Il en fut ainsi pour Zacharie et pour Angélus : ils étaient unis comme deux époux affectueux : ils comprirent que leur tendresse serait indissoluble.

Toute une année un morceau de drap noir couvrit les ruches du courtil ; toute l'année le petit Antoine porta des habits de deuil ; mais ce qui dura plus d'une année, ce fut le regret d'Angélus se souvenant des yeux bleus profonds de la petite Marie-Patience !

VII

LABOUR ET JAVELLES.

Si un voyageur, connaissant les Pierriers au temps où l'inconduite de Jean Loup les avait fait retomber en friche, eût passé quelques années après ces événements sur l'ancien domaine du tisserand, il serait resté stupéfait de surprise et d'admiration à l'aspect présenté par les bâtiments récemment construits et des champs en plein rapport. La magique baguette du travail avait touché le sol et la vieille maison pour les transformer.

Serviteurs et servantes allaient et venaient sans hâte comme sans flânerie. Chacun remplissait son devoir et s'en

trouvait heureux. Les charretiers parlaient amicalement à leur chevaux, le chien de garde ne montrait pas les dents.

On se sentait à l'aise en mettant le pied dans cette ferme agrandie de tous les morceaux de terre avoisinants, qu'Antoine Croisic, actuellement propriétaire des Pierriers, avait joints à l'ancien domaine.

Chose étrange ! l'harmonie et le labeur n'étaient pas dérangés par l'absence prolongée du maître. En partant pour un voyage dont il n'avait instruit personne du pays, pas même le maître d'école, il s'était contenté de dire à Lucas, le valet engagé à la Gacilly :

— Je m'en vais, je laisse tout en ordre, je souhaite le retrouver de même.

Zacharie, inquiet de ne point voir son vieil ami, ayant été s'enquérir de lui à la Maison-Maudite, on l'avait renvoyé aux Pierriers, et aux Pierriers Lucas s'était contenté de répondre :

— Le maître est en voyage.

— Quand reviendra-t-il, mon Dieu ?

— Ça, monsieur le magister, c'est tout à sa volonté !

Et Zacharie rentra chez lui pensif et soucieux. Il accusa Antoine de ne plus garder pour lui ni affection ni confiance ; mais Angélus jugea la chose autrement et fit passer dans l'esprit de son mari la pensée que le brusque départ de l'Homme à la Peau-de-Bique devait avoir un motif utile, un but de bienveillance. Cependant l'absence d'Antoine durait depuis six mois et la fille de Gnéméné elle-même commençait à s'inquiéter, quand, par une belle journée de septembre, l'Homme à la Peau-de-Bique entra dans la salle où se trouvaient à la fois le maître d'école, occupé à glisser entre les treillis de fil de fer la *Gazette du village* qui faisait le lendemain sa nouvelle apparition, et Angélus, un peu pâlie par les fatigues et les soins que demandait sa petite famille, composée alors de quatre enfants dont le plus petit restait une partie du jour assis sur le lit de Tiphaine qui le couvrait d'un regard brillant. En ce moment Gnéméné essayait un habillement neuf à Jean qui allait enfin porter des culottes.

— Bonjour à vous tous ! dit Croisic ; ça va bien ? moi aussi, comme vous voyez !

— Est-ce donc bien à vous d'alarmer de la sorte vos amis ? demanda Angélus, en serrant les mains de l'Homme à la Peau-de-Bique.

— Mes amis savent que le Juif-Errant ne meurt jamais. Je n'ai point franchi les mers les plus terribles du globe pour me noyer dans l'Oust ou l'Aph, je suppose ?

— Vous voilà, c'est l'essentiel, et tenez, toute la famille veut vous embrasser, et surtout Antoine. Ne faites pas de jaloux ; part égale de tendresse, ici, je vous en prévient.

Après avoir échangé maintes poignées de mains, Antoine Croisic, tout en se versant un verre de cidre, dit à Zacharie :

« J'ai fait un voyage instructif. J'arrive du domaine du comte Achille Duclésieux, et j'ai vu cette colonie de Saint-Ilan, une véritable merveille. Vous ne sauriez vous imaginer quel air de prospérité et de bonheur ont tous les enfants de cette famille. On les croirait frères, tant ils s'aiment. Et quel amour du travail, quelle entente du labourage, sans parler de l'instruction que l'on pousse plus loin qu'ailleurs et dont chacun profite avec une louable émulation. Croiriez-vous que la plupart de ces enfants, qui, avant d'entrer à Saint-Ilan, étaient paresseux, vagabonds ou du moins assez misérables pour inquiéter sur leur avenir, peuplent dans plusieurs départements les fermes d'excellents valets, en qui l'on peut avoir toute confiance ? Certes l'homme qui a créé cette colonie en face de la mer, qui a purifié les jeunes regards par l'aspect de la terre, de l'océan et du ciel, a plus fait pour la société, pour l'humanité, que les utopistes allongeant des articles dans les colonnes des journaux. A Saint-Ilan on connaît deux maîtres : Dieu et la nature, et la nature étant l'œuvre de Dieu, toute gloire revient au Créateur et toute bonne action remonte vers lui. Je suis resté non pas une semaine du côté de Saint-Ilan, écoutant hurler la grande mer, mais quatre mois entiers, et plus d'une fois j'ai eu l'honneur de m'entretenir avec le fondateur de la colonie. »

Angélus et Zacharie échangèrent un long regard ; ils attendaient le complément de cette confidence, mais l'Homme à la Peau-de-Bique reprit sans paraître comprendre leur curiosité :

« De Saint-Ilan à Vannes il y a un saut : ce ne sont pas des colons que j'allais visiter, mais un ouvoir de jeunes filles. J'en ai vu là une centaine placées

sous la surveillance de femmes ayant renoncé au monde pour embrasser l'apostolat. Sans doute parmi ces enfants beaucoup furent trouvées affamées, délaissées ; la charité les recueillit dans ses bras maternels ; puis entre deux baisers posés sur leurs joues pâlies elle murmura : « Je ferai de vous d'honnêtes femmes ! » Et je suis certain qu'en effet ces créatures, que l'abandon eût conduites au vice, seront de laborieuses ouvrières, des servantes modèles, les dignes compagnes de rudes travailleurs. Il faut voir la perfection de leur couture, l'adresse avec laquelle leurs reprises font paraître neuve la vieille toile ! J'ai même été si charmé de quelques ouvrages de ces enfants, que j'en ai acheté pour les encourager, et, par un hasard singulier, une demi-douzaine de chemises en toile de lin s'est trouvée à votre marque, Zacharie, et cette autre à la vôtre, Augélus... Et puis, ah ! au fond du sac, des mouchoirs de Chollet... Et les tricots donc ! regardez-moi ces camisoles pour les enfants ! J'aurais vidé le magasin de réserve pour vous apporter les échantillons des chefs-d'œuvre sortis de ces petits doigts agiles. Il faut voir l'air d'honnêteté répandu sur toutes ces physionomies ; il faut aussi assister aux récréations de ces jeunes filles pour comprendre que la gaieté n'a toute sa franchise et son saveur que quand elle prend sa source dans les âmes pures. J'ai lu dans un vieux livre de sainte Thérèse : *Le Seigneur habite dans les cœurs gais*. Et vraiment, en écoutant les chansons de ces enfants, en les voyant si naïves et si rieuses, j'ai trouvé la parole juste, et je me suis dit que le Seigneur devait vivre dans cette ruche d'aves aussi laborieuses, aussi bourdonnantes que celle de votre courtil, Zacharie. »

Cette fois encore Angélus regarda son mari. Le maître d'école brûlait d'adresser une question à Croisic ; mais sa femme mit un doigt sur ses lèvres, et Zacharie obéit à cette muette recommandation.

L'Homme à la Peau-de-Bique vida son verre, serra les mains de Guéméné, du maître d'école, embrassa les enfants, demanda la permission de distribuer des gâteaux aux élèves et prit la route des Pierriers, après avoir fait au sacristain de l'église d'amples recommandations accompagnées d'un écu.

A la ferme, personne n'attendait le

maître. Il ne trouva donc point cette fausse apparence d'ordre et de soin qui peut tromper le propriétaire revenant dans son domaine après y avoir annoncé son arrivée. Mais il constata que toute chose marchait sans embarras comme sans bruit. Les bêtes étaient magnifiques. Agneaux et chevreaux prospéraient. La laiterie fraîche, aérée, bien tenue, un peu sombre, attestait le zèle de la fille qui en était chargée. Dans la salle aucun désordre, dans la cour nette et rangée, ni paille ni fagots ne traînaient. L'écurie, traversée par une rigole d'eau claire, avait des litières fraîches et des râteliers garnis. Croisic regarda, observa tout et se sentit content.

Il trouva la Rose dans la buanderie et l'enleva à sa lessive pour lui faire préparer une chambre meublée nouvellement et que personne n'habitait.

Cette chambre était garnie de deux lits jumeaux à colonnes fuselées, car Antoine pensait avec raison que les lits clos sont malsains et concentrent trop l'air qu'on y respire. Deux armoires les accompagnaient. A côté, une presse à linge ; sur une table de travail, une sorte de trousse renfermant tous les outils nécessaires à la couture, au filet, au tricot ; une machine inconnue dans le pays, garnie de pédales comme un petit orgue et de rouage comme une horloge, un rouet et un trophée de quenouilles ; sur la cheminée un crucifix en bois de cerisier, une pendule dans sa gaine et deux grands vases, voilà tout.

La Rose n'était jamais entrée dans cette chambre. Elle demeura stupéfaite du luxe qu'elle renfermait. Mais son admiration ne conuut plus de bornes quand Antoine, ouvrant les armoires, étala aux regards de la fille de buanderie les piles de draps de toile blanche, les douzaines de serviettes et de nappes entassées sur les planches et que dépassaient par-ci par-là des brins de lavande odorante.

— Allons, Rose, dit gaiement Antoine, mets des draps dans ces deux lits, des fleurs dans ces vases, de l'eau dans les brocs, de la chandelle de six dans les chandeliers ; que cela brille, reluise et embaume et quand cette chambre sera prête, tu feras la même cérémonie dans celle où couche Lucas ; garnis les deux lits de linge frais ; je m'en rapporte à toi.

— Oui, notre maître, répondit Rose ébahie.

— A partir de demain, tu ne m'appelleras plus : "notre maître," ton maître et ta maîtresse vont arriver....."

Cette fois Rose ne répondit rien ; son étonnement fut assez grand pour la rendre muette.

Jamais souper ne fut plus cordial entre maître et serviteurs que celui de ce soir-là. Croisic témoigna grandement sa satisfaction et la prouva par des cadeaux rapportés de son voyage. On se coucha de bonne heure. A l'aube tout le monde était debout. Ce n'était point seulement le désir de terminer la besogne indispensable avant l'office qui mettait sur pied les gens de la métairie. La Rose, usant de son droit, avait jasé. On savait que les maîtres des Pierriers allaient venir, et c'était une grosse affaire pour les valets et les servantes de quitter le service de Croisic pour passer sous les ordres d'inconnus.

Antoine allait et venait devant la maison, surveillant la route et donnant de légers signes d'impatience.

Enfin une voiture solide, bien bâchée, et supportant à l'arrière de grosses malles, parut sur le chemin ; trois têtes curieuses s'avançaient en dehors de la capote de cuir et regardaient. Un cri de joie, auquel répondirent les signaux de l'Homme à la Peau-de-Bique, prouva que les voyageurs et Antoine se reconnaient. Un dernier claquement de fouet doubla la vitesse du cheval, et la voiture entra dans la cour.

Un jeune garçon en descendit lentement, tendit successivement les bras à deux belles filles, puis tous trois suivirent Antoine dans la salle, tandis que le valet d'écurie détela le cheval et que le bouverier déchargeait les malles qui furent portées dans la chambre aux lits jumeaux.

— Mes enfants, dit l'Homme à la Peau-de-Bique, nous n'avons pas de temps à perdre, mangez lestement un morceau, puis habillez-vous ; le premier coup de la messe ne tardera pas à sonner."

Les deux jeunes filles, légèrement réconfortées, suivirent la Rose qui venait d'ouvrir les malles, et procédèrent à leur toilette. Le jeune voyageur, guidé par Lucas, en fit autant de son côté. Une demi-heure après, l'Homme à la Peau-de-Bique et les gens de sa maison se trouvaient prêts à partir pour la messe ; les filles roulaient déjà leur chapelet dans leurs doigts, les hommes portaient gravement leurs livres d'office.

Quand Croisic entra dans l'église, suivi de ses valets et de ses servantes, un mouvement de curiosité vite réprimé se fit dans les rangs des femmes, en voyant les jeunes filles inconnues gagner avec la Rose un banc installé de la veille.

Vraiment elles justifiaient l'attention, ces étrangères portant le costume du pays, simple et charmant. Leurs regards étaient modestes, leur tenue sérieuse. Dès qu'elles furent à leur place, elles ne levèrent plus la tête, si ce n'est quand une de leurs voisines se rangeant pour laisser passer quelqu'un dit à demi-voix : "Heureuse de vous obliger, madame Angélus."

Le jeune homme, qui gagna le chœur avec Antoine, ne fut pas moins remarqué. Quand il chanta les paroles latines de l'Eglise, ce fut d'une belle voix pleine et mâle dominant toutes les autres, même celle de Zacharie.

Après la messe on s'aborda dans le cimetière, et l'Homme à la Peau-de-Bique, ayant autour de lui les nouveaux arrivés, vit bientôt venir Zacharie, Guéméné et Angélus portant deux de ses enfants dans les bras, tandis que les aînés marchaient devant elle un rameau de coudrier à la main.

Plus d'un voisin aborda Croisic en lui demandant :

"Nous ne connaissons point ce beau garçon et ces jolies filles; peut-on, sans vous commander, savoir leur nom ?

— Des amis à moi," dit Antoine négligemment.

Zacharie se croirait indiscret s'il adressait une question, et cependant ce beau jeune homme l'attire, il éprouve tout de suite de la sympathie pour les jeunes filles pâles comme des fleurs qui se seraient épanouies à l'ombre. Son regard ne les quitte guère. Quant à elles, timidité, modestie ou crainte, elles gardent leurs obstinément baissés.

"Et vous, dit l'Homme à la Peau-de-Bique en s'adressant au maître d'école, vous ne m'interrogez pas sur les nouveaux hôtes de ma maison ?

— S'il vous plaît de ne rien m'apprendre, dit Zacharie, dois-je me montrer indiscret sous prétexte que je suis votre ami ?

— Indiscret ? Au fait vous dînez ensemble, et vous aurez le temps de faire connaissance; madame Angélus, ajouta Croisic, le couvert est mis aux Pierriers

pour vous tous, et Guéméné est de la famille..... Léonarde gardera Tiphaine... J'emène tout le monde."

Les enfants sautèrent de joie et Angélus accepta.

(La fin au prochain numéro.)

OUVRAGES SUR L'ÉDUCATION.—
BONNES LECTURES POUR LES
VACANCES.

Art (l') de la conversation au point de vue littéraire et chrétien, par le R. P. Huguet ; in-12..... 38c.

Ce que les jeunes filles devraient être, par E. Gonon ; in-8..... 50c.

Charité (de la) dans les conversations, par le R. P. Huguet ; in-12..... 38c.

Conseils à une jeune fille sur les devoirs à remplir dans le monde, comme maîtresse de maison, par la Ctesse Drohojowska ; in-12..... 40c.

Conseils à la jeunesse. Ouvrage dédié aux pères et aux mères de famille, par J. Dumoulin ; in-8 \$1.00

Conseils aux parents sur l'éducation morale de leurs enfants, par Mme Elisabeth Blackwell ; in-12..... 50c.

Cours théorique et pratique de pédagogie et de méthodologie, par Th. Braun ; 3 vol. in-12..... \$2.25

Education (l'), ou le livre des instituteurs et des pères de famille, par L. J. Larcher ; in-12..... 40c.

Education (l') des filles, ou le livre des institutrices et des mères de famille, par L. J. Larcher ; in-12..... 40c.

Education (de l') chrétienne des filles, où le livre de la mère, de l'institutrice et du prêtre, par l'abbé de Clèves ; in-12..... 75c.

Enfance (l') sous l'égide de la mère chrétienne, par Mme André Fonbrune ; in-12..... 38c.

Entrée dans le monde, par Mélanie Van Biervliet ; in-8..... \$1.13

Exercices et travaux pour les enfants selon la méthode et les procédés de Pestalozzi et de Frœbel, par Mme J. C. Delon ; gr. in-8..... \$1.75

Fleurs et fruits. Variétés instructives et amusantes ; 3 vol. in-12..... 38c.

Fruits (les) d'or du pensionnat, ou choix de narrations, par Félix Bonnal ; in-12..... 50c.

- Jeunes (les) filles et les jeunes femmes*, par Mme Brisset des Nos ; 2 vol. in-12 50c.
- Lettres pour servir à l'éducation d'une jeune personne*, par Mistress Chaponne, traduites de l'anglais et précédées d'une introduction, par M. A. J. Ozanam; in-12 30c.
- Livre (le) de la famille*, par M. Ch. de Bussey; in-12..... 50c.
- Livre (le) de la jeune femme chrétienne*. Lettres à ma filleule, pour les différents âges de sa vie; in-12 rel..... 60c.
- Livre (le) d'une mère*, par Mme Pauline L.; in-8..... \$1.50
- Manuel des vacances à l'usage des séminaires*, par un directeur de séminaire; in-32, rel 65c.
- Mémorial de famille*, par Mlle A. Durand de la Grangère; in-18 carré... 75c.
- Pratique (la) de l'enseignement chrétien*, d'après les vrais principes, faisant suite à la pratique de l'éducation chrétienne, par le P. A. Monfat, in-12 88c.
- Questionneur (le) de la jeunesse*, ou l'année scientifique et amusante, par le docteur Th. Olivier; gr. in-8..... 50c.
- Science (la) du vrai bonheur*, pour les jeunes personnes du monde, par Mélanie Van Biervliet; gr. in-8..... 88c.
- Souvenirs du pensionnat*, par Mélanie Van Biervliet; in-8..... 75c.
- Traité de l'éducation chrétienne des enfants*, composé à la demande de saint Charles Borromée, par le cardinal Silvio Antoniano; in-12..... 75c.
- Vrais (les) principes de l'éducation chrétienne*, rappelés aux maîtres et aux familles, par le P. A. Monfat; in-12..... 88c.
- En vente à la librairie

J. B. ROLLAND & FILS,

12 et 14, rue Saint-Vincent,
Montréal.

SITUATION DEMANDÉE.

Une institutrice ayant une longue expérience dans l'enseignement, munie d'un diplôme d'école modèle de l'École Normal Laval, et possédant des certificats de première classe, sera disponible à la fin de la présente année scolaire.

Mlle ELISE SHELLING. *Institutrice*,
St-NORBERT D'ARTHABASKA.

INSTITUTEUR DISPONIBLE.

Un instituteur muni d'un diplôme d'école modèle, et pouvant enseigner le français et l'anglais, se chargerait de la direction d'une école, soit à la ville, soit à la campagne. Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné.

J. C. MICHAUD, *Instituteur*,
Ste-Mélanie d'Aillebout.

Dr A. A. FOUCHER

Chirurgien oculiste et auriste de l'Hôpital Notre-Dame.
Montréal.

BUREAU ET RÉSIDENCE : 82, RUE SAINT-DENTS

Consultation : De midi à trois heures.

PURE COMPOSITION D'ARDOISE

Pour fabriquer soi-même et à peu de frais les tableaux noirs pour écoles, etc.

Il faut se rappeler que la PURE COMPOSITION D'ARDOISE, manufacturée par C. MONGEON & CIE, de Montréal, par sa nature même, dépose au fond des vases qui la contiennent, aussi est-il absolument indispensable pour obtenir une surface réussie, d'agiter avec soin le liquide afin que le pinceau doux dont vous vous servez soit imprégné de la partie solide; vous appliquez alors la *Pure Composition d'Ardoise* sur la planche, le mur ou le tableau que vous voulez noircir.

Ne versez pas une portion du liquide avant qu'il soit bien mêlé, et conservez-le dans le même état pendant toute l'opération. Si c'est une planchette ou un tableau que vous voulez couvrir, vous donnez d'abord deux couches, puis une troisième couche très légère, cela donne au travail un fini agréable.

Si vous opérez sur un mur, trois couches sont nécessaires à cause de la pénétration. Après chaque application, usée légèrement avec du papier sablé, mais non pas après la dernière couche.

On peut aussi employer la *Pure Composition d'Ardoise* pour couvrir les murs d'écoles, les tableaux de bois, le papier, le plâtre, la tôle, le ferblanc, etc.

Une chopine, en donnant une couche, peut couvrir 75 pieds. Prix \$1.00.

Une pinte, en donnant une couche, peut couvrir 150 pieds. Prix \$2.00.

Un demi-gallon, en donnant une couche, peut couvrir 300 pieds. Prix \$4.00.

Tableau ardoisé avec la *Pure Composition d'Ardoise*, sur toile, un coté et monté sur rouleau, de 36 x 36 pouces, à \$1.50 chacun.

Le même, ardoisé des deux côtés, dont l'un réglé pour la musique, \$2.25.

Brosses pour tableaux noirs, \$2.00 la douzaine.

Craie pour tableaux noirs, ronde, en boîte de 100 à 20c.
— — — carrée, en boîte de 144 à 30c.

Dépot à la Librairie

J. B. ROLLAND & FILS.

Nos 12 et 14, rue Saint-Vincent, Montréal.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Organe des Instituteurs catholiques de la Province de
Québec.

PARAISSANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

PAR LIVRAISON DE 32 PAGES.

J. B. ROLLAND & FILS.

Libraires-Éditeurs.

Nos 12 et 14, rue St Vincent, Montréal.

Le prix d'abonnement n'est que D'UN DOLLAR par an payable d'avance et D'UN DOLLAR ET DEMI payable à la fin de l'année.

N. B.—Les annonces pour "demande d'instituteurs" et "situations demandées," seront publiées pour le prix de \$1.50, et \$1.00 seulement pour les abonnés du journal; les autres annonces seront insérées au prix de 10 centins la ligne pour chaque insertion.